



Société anonyme au capital de € 12 603 825

RAPPORT ANNUEL 2005



Z.I. - 25290 ORNANS - TÉL. 03 81 40 23 23 - FAX 03 81 62 15 92
S.A. au capital de 12 603 825 € - 349 846 303 R.C.S. Besançon - Siret 349 846 303 00023 - APE 741J



SOMMAIRE

– Le Mot du Président	3
– Données significatives consolidées	5
– Actionnariat - Direction - Contrôle	6
– Rapport de gestion	7
– Rapport du Président sur le contrôle interne	15
– Etats financiers consolidés	17
– Bilan consolidé	18
– Compte de résultat consolidé	20
– Tableau des flux de trésorerie	21
– Variation des capitaux propres consolidés	22
– Annexe aux états financiers consolidés	23
- Notes sur le bilan actif	29
- Notes sur le bilan passif	34
- Notes sur le compte de résultat	38
- Autres informations	42
- Transition aux IFRS	45
– Comptes sociaux	53
– Bilan social	54
– Compte de résultat social	56
– Tableau des flux de trésorerie	58
– Tableau de variation des capitaux propres	59
– Annexe aux comptes sociaux	60
- Notes sur le bilan actif	62
- Notes sur le bilan passif	63
- Notes sur le compte de résultat	64
- Autres informations	65
– Tableaux des résultats des 5 derniers exercices	67
– Evolution du cours de Bourse	68
– Projets des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte	69
– Descriptif du programme de rachat d'actions	73
– Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	74
– Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	75
– Rapport général des commissaires aux comptes	76
– Rapport spécial des commissaires aux comptes	77
– Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital	80
– Rapports des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions	81
– Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions	83





LE MOT DU PRÉSIDENT

Après un premier semestre difficile marqué par une conjoncture économique tendue, l'année 2005 s'est achevée de façon positive affichant une croissance globale d'activité (PAO) de 7,5 % à 247,3 millions d'euros dont 39,9 % réalisés à l'export, en progression de 14,6 % confirmant ainsi la stratégie du Groupe Guillin de se développer en Europe.

Malgré de fortes tensions sur les prix dues à une concurrence accrue et à des conditions d'achat des matières premières toujours très élevées, notre Groupe, grâce à une gestion rigoureuse et à un effet de baisse de charges non récurrentes, améliore cependant son Résultat Net consolidé et sa structure financière lui permettant d'afficher désormais un gearing de 0,32 contre 0,43 en 2004.

Au cours de 2005, deux opérations spécifiques d'optimisation des potentiels du Groupe Guillin auront été réalisées notamment :

➤ en juin où l'activité barquettes en matériau barrière, qui représentait un C.A. de 1,4 millions d'euros pour Guillin Emballages, a été cédée à Form'Plast, société développant 8,2 millions d'euros de C.A. et spécialisée dans cette activité, en contrepartie d'une prise de participation par Groupe Guillin de 30 % dans Form'Plast, opération permettant ainsi de recentrer les pôles d'intérêt de Guillin Emballages.

➤ et en décembre, avec le rachat des actifs de Blister Box par Anis Opakowania, lui permettant ainsi d'améliorer sa taille critique en se renforçant de plus de 2 millions € de C.A., constitués de clientèle et de produits tout à fait complémentaires.

Ainsi, au fil des années, le Groupe Guillin poursuit l'optimisation de sa stratégie se voulant toujours plus présent industriellement et commercialement dans tous les grands pays de la Communauté Européenne tout en recherchant avant tout à consolider et à améliorer les performances de ses unités historiques, piliers de son développement.

Fort de sa culture d'entreprise qui se doit de toujours rechercher le meilleur équilibre entre les différentes composantes humaines, matérielles, financières et stratégiques, propres à son bon fonctionnement, le Groupe Guillin peut compter en 2006 sur de nouveaux développements significatifs, tout en portant une attention toute particulière sur l'évolution des coûts des matières premières toujours aussi incontrôlable et sur l'amélioration de sa productivité afin de renforcer sa capacité compétitive.

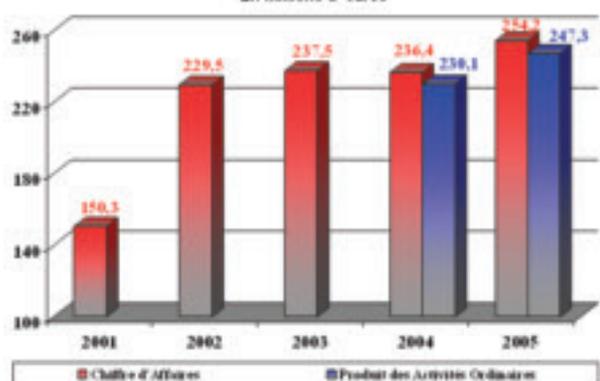
François GUILLIN



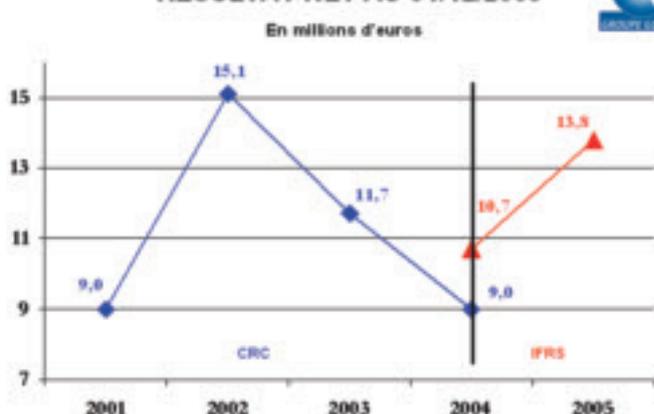


DONNÉES SIGNIFICATIVES CONSOLIDÉES

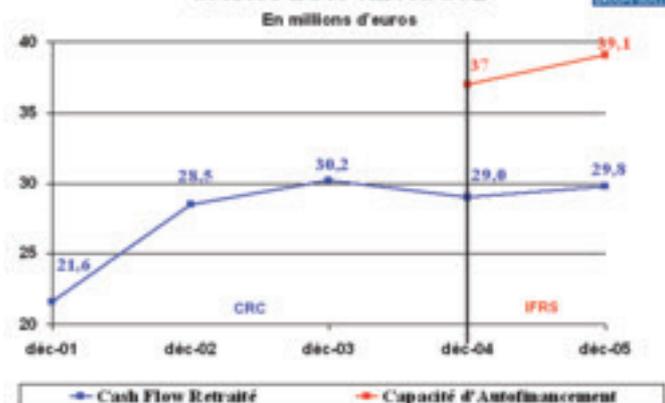
**CHIFFRE D'AFFAIRES
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES**
En millions d'euros



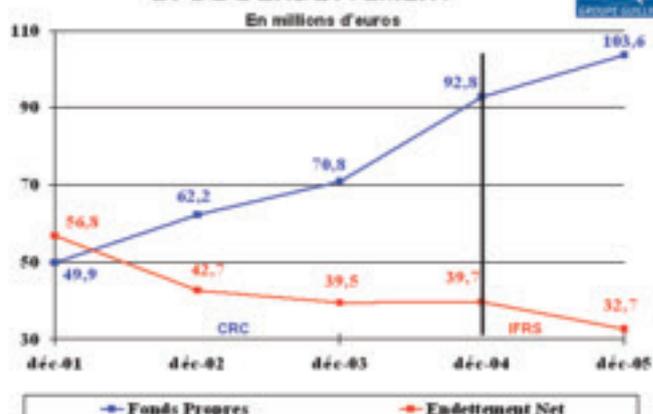
RÉSULTAT NET AU 31/12/2005
En millions d'euros



**CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT
CASH FLOW RETRAITÉ**
En millions d'euros



**ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES
ET DE L'ENDETTEMENT**
En millions d'euros



En millions d'Euros

	31/12/2005	31/12/2004	Variations
--	------------	------------	------------

PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (PAO)	247,3	230,1	7,5 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	22,7	19,9	14,1 %
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	13,8	10,7	29 %
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et impôt	39,1	37	5,7 %
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS	16,1	18,3	- 12 %
ENDETTEMENT	32,7	39,7	- 17,6 %
CAPITAUX PROPRES	103,6	92,8	11,6 %
EFFECTIF MOYEN	1 105	1 091	1,3 %

En Euros

RÉSULTAT NET PAR ACTION	7,04 €	5,41 €	30,1 %
-------------------------	--------	--------	--------



ACTIONNARIAT - DIRECTION - CONTRÔLE

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

SITUATION AU 13.04.2006. La répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

ACTIONNAIRES A PLUS DE 3 % DU CAPITAL	CAPITAL		DROITS DE VOTE *	
	ACTIONS	%	NOMBRE	%
SC La Brayère (1)	402 240	19,79	402 240	20,53
SC L'Atelier (2)	358 199	17,62	358 199	18,29
SC Le Château (3)	358 199	17,62	358 199	18,29
	1 118 638	55,03	1 118 638	57,11
Public	338 117	16,63	358 197	18,28
Stock Picking	190 000	9,35	190 000	9,70
Agressor	140 000	6,89	140 000	7,15
Echiquier Junior	87 800	4,32	87 800	4,48
Groupe Guillin (auto-détention)	94 039	4,62	0	0
Dexia Investor	64 281	3,16	64 281	3,28
	914 237	44,97	840 278	42,89
TOTAL	2 032 875	100,00	1 958 916	100,00

* Un droit de vote double est attribué aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au nom du même actionnaire (article 35 des statuts).
(1) (2) (3) SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château agissent de concert.

ADMINISTRATION - DIRECTION - CONTRÔLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRINCIPALES AUTRES FONCTIONS
Président : François Guillin	Président des Sociétés Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Nespak, Socamel Technologies, Rescaset Concept et Guillin Italia.
Administrateurs : Sophie Guillin	Gérant des Sociétés Guillin Espana, Cidelcem et Le Vraux.
Bertrand Guillin	Administrateur des Sociétés Nespak, Guillin Italia et
André Ramousse	Présidente de la Gérance de la Société Anis Opakowania.
Georges Beaune	Administrateur des Sociétés Nespak et Guillin Italia.
Jeanine Huot-Marchand	Administrateur de la Société Groupe Ramousse.
Direction : François Guillin	Président-Directeur Général

CONTRÔLE	DATE DE NOMINATION OU DE RENOUELEMENT	DATE DE FIN DE MANDAT
Commissaires aux comptes titulaires :		
- GRANT THORNTON 42, avenue Georges Pompidou 69442 Lyon Cedex 03 représenté par M. François Pons	06/06/2002	AGO de 2008 (cptes ex. 2007)
- KPMG AUDIT KPMG S.A. 1, cours Valmy 92923 PARIS LA DÉFENSE CEDEX représenté par M. Alphonse Delaroque	06/06/2002	AGO de 2008 (cptes ex. 2007)
Commissaires aux comptes suppléants :		
- Monsieur Jean-Charles Palies 985, Chemin du Mas de Rocher 34170 Castelnau-Le-Lez	06/06/2002	AGO de 2008 (cptes ex. 2007)
- Monsieur Bertrand Desbarrières 1, Cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex	06/06/2002	AGO de 2008 (cptes ex. 2007)

Responsables de l'information :

- Financière : Charles Maignien - Tél. 03 81 40 22 76
- Juridique : Michèle Weigel - Tél. 03 81 40 23 27



RAPPORT DE GESTION 2005

1 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET ACTIVITE DU GROUPE

1.1 Environnement Economique

La presque totalité du chiffre d'affaires du Groupe Guillin est réalisée en Europe.

En effet, le chiffre d'affaires de la zone CEE est de 96 % ; son activité est donc très dépendante du PIB européen. Le PIB européen a augmenté de 1,4 %.

En 2005, le chiffre d'affaires du Groupe Guillin réalisé en France représente 60,1 % du chiffre total, celui réalisé en Italie représente 17,9 %.

Le PIB de la France a augmenté de 1,4 % en 2005, celui de l'Italie de 0,1 %. L'environnement économique du Groupe Guillin a été morose en 2005.

Les prix des matières premières plastiques sont restés à des niveaux historiques très élevés ; le polypropylène a encore fortement augmenté, les autres matières premières sont restées quasi stables par rapport à 2004.

La forte concurrence a empêché le Groupe Guillin de restaurer ses marges, en effet il a été impossible d'augmenter suffisamment les prix de ventes des produits finis permettant de retrouver le niveau de marge des exercices 2003 et 2002.

Le Groupe Guillin possède deux métiers :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (alimentation, traiteur, pâtisserie, ...), des fruits et légumes et la vente de feuille ;
- le matériel (logistique, plats collectifs).

Ces deux activités suivent des cycles économiques différents.

1.1.1 Le secteur emballage

L'activité du secteur emballage du Groupe Guillin représente 90 % du chiffre d'affaires de l'ensemble du Groupe Guillin.

Le premier juin 2005, le Groupe Guillin a acquis 30 % de la société Form'plast, spécialisée dans le thermoformage à façon à destination de l'industrie agroalimentaire. Celle-ci a réalisé sur sept mois un chiffre d'affaires de 6,8 millions d'euros.

La croissance de ce secteur a été de 9,3 % en 2005 par rapport à 2004 ; à périmètre constant elle a été de 8,60 %, (la société Anis Opakowania a été acquise par le Groupe Guillin le premier avril 2004). La croissance en volume a été de 5,30 % en 2005 par rapport à 2004.

La saison «fruits et légumes» a été bonne en 2005, c'est une donnée importante pour comprendre cette activité ; en effet, la vente des emballages pour les fruits et légumes est très dépendante des aléas climatiques.

L'emballage pour fruits et légumes et métiers de bouche est un bien de consommation. Son cycle économique court implique des achats récurrents d'emballages pour les fruits et légumes, pour la pâtisserie, pour le traiteur et la boucherie.

La croissance du Groupe Guillin est supérieure au PIB européen depuis de nombreuses années, en effet le secteur de l'emballage progresse en fonction des conditions sociologiques (habitudes alimentaires, déjeuner hors domicile etc....) et des conditions économiques des différents pays.

1.1.2 Le secteur matériel

Cette activité représente 10 % du chiffre d'affaires de l'ensemble du Groupe Guillin.

Le produit des activités ordinaires est en retrait de 6,90 % en 2005 par rapport à 2004, cela est dû à une baisse importante de l'activité du premier semestre 2005, en baisse de 21,7 % par rapport au même semestre 2004. Le premier semestre de l'année, qui est traditionnellement faible, avait bénéficié de commandes importantes en 2004. L'activité du deuxième semestre a été en progression de 9,8 %.

Les grands clients de ce secteur d'activité sont essentiellement du domaine public (hôpitaux et collectivités publiques).

La réduction des budgets des services publics déjà perceptible l'an dernier, s'est poursuivie cette année. Par voie de conséquence, la concurrence est restée vive et a tiré les prix vers le bas au travers d'une demande de produits orientée vers le bas de gamme.

Le marché Nord Américain est resté atone et la morosité du marché Européen n'a pas permis de compenser une baisse d'activité attendue de la zone Asie.

Néanmoins, le vieillissement de la population et en particulier le développement des structures d'accueil pour les personnes âgées devraient être des facteurs de développement importants pour le futur aussi bien en France qu'à l'étranger.

Les cycles économiques dans le secteur du matériel sont pluriannuels. En effet, l'activité dépend du renouvellement des matériels anciens qui ont une durée de vie de l'ordre de six à huit ans, des décisions politiques et de la croissance du PIB européen. On peut penser que les cycles économiques dans ce métier sont de l'ordre de quatre à cinq ans, aujourd'hui Socamel est dans une phase basse du cycle ; nous pensons que celle-ci peut durer encore un ou deux ans avant une croissance à nouveau importante. Cette croissance reposera sur des nouveaux produits et sur des conditions sociologiques et économiques en mutation.

1.2 Activité du Groupe

1.2.1 Modification de périmètre comptable

Le Groupe Guillin a acquis le 31 mai 2005, 30 % de la société Form'plast.

1.2.2 Résultats 2005

Les comptes annuels 2005 ainsi que la transition aux IFRS ont été arrêtés par le conseil d'administration du 13 mars 2006. C'est la première année que les comptes consolidés du Groupe Guillin sont arrêtés en application des IFRS.



Le produit des activités ordinaires du Groupe est de 247,3 millions d'euros en 2005, en 2004 il était de 230,1 millions d'euros, soit une augmentation de 7,5 %. A périmètre constant, il progresse de 7 %.

En 2005, le Groupe Guillin est présent industriellement et commercialement dans trois pays (France, Italie, Pologne) ; par ses filiales commerciales, il est également présent en Espagne et en Angleterre, et par ses clients ou distributeurs au niveau international.

Le chiffre d'affaires export de 101,3 millions d'euros est en progression de 14,6 % et représente 39,9 % du chiffre d'affaires total. En France, le chiffre d'affaires s'établit à 152,9 millions d'euros, en hausse de 3,3 %.

La politique du Groupe Guillin, conformément à ses objectifs, est de développer ses ventes dans la Communauté Européenne mais il ne s'interdit pas également, pour l'activité matériel, de vendre au delà de l'Europe (USA, Canada, Japon...).

Le résultat opérationnel s'établit à 22,7 millions d'euros. Il était de 19,9 millions d'euros en 2004, soit une augmentation de 14,1 %. Le résultat opérationnel est un nouveau solde intermédiaire de gestion apparu avec les IFRS. Les produits et charges exceptionnels non récurrents n'existant plus, ils sont reclassés par nature dans l'ensemble des produits et charges.

Cette performance est due à l'augmentation des produits des activités ordinaires de 17,2 millions d'euros et à la maîtrise des coûts de fabrication, de commercialisation et de distribution. Néanmoins, l'augmentation du coût des matières premières non compensée en totalité par l'augmentation des prix de vente des produits finis est venue diminuer le résultat opérationnel de manière significative.

Le résultat net s'établit à 13,8 millions d'euros ; il était de 10,7 millions d'euros en 2004 soit une augmentation de 29 %. Celle-ci s'explique notamment par une augmentation du résultat opérationnel de 2,8 millions d'euros, par une amélioration du coût de l'endettement financier net de 0,3 million d'euro et par une augmentation des autres produits financiers de 0,4 million d'euro.

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt s'élève à 39,1 millions d'euros en 2005, elle progresse de 2,1 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement représente 15,8 % du produit des activités ordinaires.

La capacité d'autofinancement est supérieure à l'endettement net qui s'élève à 32,6 millions d'euros.

Cela a permis au Groupe Guillin d'investir 16,1 millions d'euros soit 6,3 % du chiffre d'affaires consolidé et de se désendetter de 7 millions d'euros.

La structure financière du Groupe Guillin est donc particulièrement saine, le Gearing est de 0,32 en 2005, en 2004 il était de 0,43.

1.2.3 Les normes IFRS

Au 1^{er} janvier 2005, le Groupe Guillin a appliqué les nouvelles normes comptables IFRS.

La mise en place de ces normes a nécessité un investissement humain et financier important (plus de 0,5 million d'euros).

La transition aux normes IFRS a nécessité un travail très important concernant le calcul des durées d'amortissement, les provisions pour retraite et avantages assimilés, les dettes financières et les retraitements concernant les locations financières.

L'ensemble des retraitements au premier janvier 2004 a eu un impact important sur le bilan d'ouverture, ceci est dû en grande partie au calcul de manière rétrospective des durées d'amortissement. En effet en IFRS ce ne sont plus les durées d'usage fiscales que l'on utilise mais les durées d'utilisation probables ou possibles des matériels. Les Goodwill ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation. Les conséquences principales sont essentiellement une augmentation des valeurs nettes des immobilisations de 22,9 millions d'euros et une augmentation de la situation nette de 13,7 millions d'euros.

2 - ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE

Le chiffre d'affaires de la holding est constitué de la facturation de prestations de services aux filiales dans les domaines informatique, juridique, financier et marketing et également l'utilisation du logo.

Il s'élève à 6,8 millions d'euros, il progresse de 0,6 million d'euros par rapport à 2004.

Le périmètre de consolidation a été modifié par rapport à 2004 avec l'acquisition de 30 % de la société Form'plast (mise en équivalence).

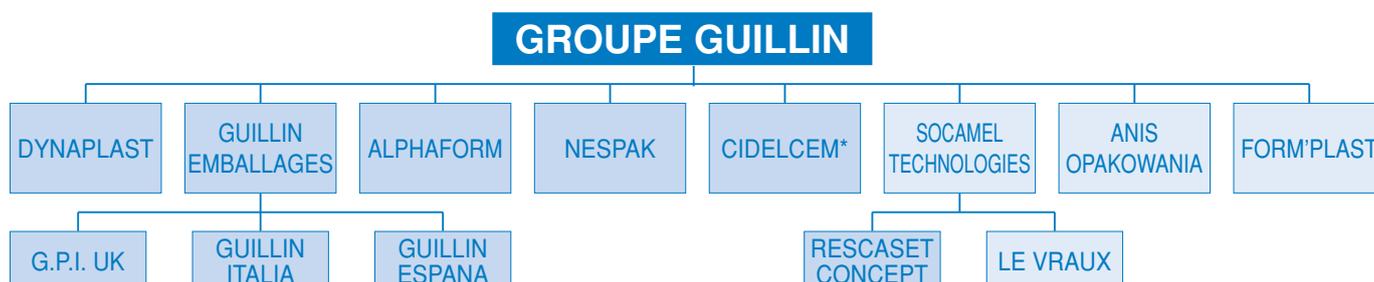
Hormis la société Form'plast qu'elle détient à 30 % et la société Anis Opakowania à 75 %, les autres filiales sont détenues directement ou indirectement à pratiquement 100 %.

Le résultat net 2005 de la S.A. Groupe Guillin s'élève à 11,8 millions d'euros contre 9 millions d'euros en 2004.

Cette augmentation de résultat s'explique essentiellement par l'amélioration du résultat d'exploitation de 0,5 million d'euros et par l'amélioration du résultat financier de 1,9 millions d'euros.

La première application sur l'exercice des règlements CRC 2004-06 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs n'est pas significative pour la SA Groupe Guillin.

ORGANIGRAMME ECONOMIQUE DU GROUPE GUILLIN AU 31/12/2005



* société sans activité



2.1 Le secteur emballage

Le Groupe Guillin est le spécialiste européen en emballages plastiques alimentaires standard type unités de vente consommateurs à destination des métiers de bouche, des producteurs et conditionneurs de fruits et légumes. Ce secteur est composé de sociétés dynamiques et performantes maîtrisant parfaitement l'ensemble du processus industriel et commercial, spécialisées par marché et par pays, elles développent des relations commerciales à l'international et tout particulièrement en Europe. Le Groupe Guillin est leader en Europe sur ces marchés.

Les sociétés de fabrication du Groupe Guillin sont également spécialisées par produit et par matériau, ceci pour obtenir une optimisation des prix de revient.

Par sa filiale Dynaplast, le Groupe est également présent dans le domaine de la fabrication et commercialisation de la feuille ; Dynaplast est un intervenant de niche sur le marché de la feuille mais participe à l'offre globale marketing du Groupe Guillin.

Le produit des activités ordinaires du secteur emballage est de 222,9 millions d'euros en 2005. En 2004, il était de 204 millions d'euros, soit une croissance de 9,3 %. L'augmentation en volume en 2005 est de 5,3 % par rapport à 2004.

A périmètre constant, le produit des activités ordinaires est en hausse de 8,6 %, la croissance en volume est de 4,9 %.

2.1.1 Métiers de bouche

Le marché du commerce traditionnel et des grandes surfaces se caractérise par une diversité de métiers : bouchers, charcutiers, pâtisseries, poissonniers,... aux attentes multiples et variées en terme d'emballages, qui doivent être selon l'utilisation : pratiques, hygiéniques, hermétiques, esthétiques, scellables, micro-ondables, gerbables, inviolables... Cette particularité a engagé le Groupe Guillin à offrir une réponse adaptée à chaque besoin à travers des gammes déposées : Alhatop, Alphacel, Multipack, Traitipack, Pack fraîcheur...

Le Groupe Guillin est essentiellement présent sur le marché du traiteur et de la pâtisserie par ses filiales Guillin Emballages (y compris Guillin España, Guillin Italia, GPI UK), Alphaform et Anis Opakowania. Sur cette niche de marché, le Groupe Guillin est le leader européen.

L'ensemble des filiales du Groupe Guillin complète leur offre commerciale par les produits du Groupe et des produits de négoce externe au Groupe Guillin nécessaires à la satisfaction de leurs clients.

Guillin Emballages est le berceau du Groupe. Elle fut la première société à concevoir, fabriquer et distribuer sur stock des emballages plastiques thermoformés, standard en grandes séries. Elle vend dans toute l'Europe pour les professionnels des métiers de bouche. Elle est dotée d'un outil industriel de haute performance, d'unités de stockage ultra réactives. Guillin emballage possède trois filiales commerciales, en Angleterre (GPI-UK), en Espagne (Guillin España) et en Italie (Guillin Italia). Guillin Emballages affirme avec dynamisme ses objectifs européens, au service du consommateur à travers la grande distribution et l'ensemble de ses distributeurs et de ses filiales.

Alphaform est le partenaire emballage des commerces traditionnels et de la restauration hors domicile ; pour répondre aux besoins de cette clientèle, Alphaform dispose d'une gamme complète d'assiettes, plats, bols, barquettes, boîtes, plateaux repas et emballages traiteurs. Ses produits originaux et évolutifs répondent aux exigences des clients en matière d'hygiène, de transport et de conservation.

Alphaform possède l'entière maîtrise de sa chaîne de fabrication, du film plastique au produit fini et dispose d'une capacité de production optimale.

En France et en Europe, Alphaform commercialise ses produits standard par un réseau de partenaires uniques de distributeurs spécialisés. Ces grossistes sont spécialisés aussi bien dans le commerce traditionnel que dans la restauration hors domicile et les cash and carry.

Anis Opakowania est un des leaders polonais de l'emballage plastique à destination des grandes et moyennes surfaces des industries agroalimentaires et des commerces traditionnels. Anis Opakowania a un positionnement stratégique en Europe Centrale. Elle doit permettre au Groupe Guillin de développer une activité importante, de conquérir de nouveaux marchés en Europe Centrale pour l'ensemble du Groupe.

Dynaplast est le sous-traitant du Groupe pour des emballages en PP et PET à destination des métiers de bouche et fabrique des boîtes traiteurs vendues par les autres filiales du Groupe.

Nespak est également présent sur le marché de la boucherie et du traiteur, son activité principale étant les fruits et légumes.

Dans les métiers de bouche, un segment de marché important se développe pour le Groupe Guillin : la restauration hors domicile notamment grâce à l'acquisition de Rescaset en 2001.

Alphaform développe également un chiffre d'affaires significatif avec cette typologie de clientèle à travers son réseau de distributeurs.

Le marché de la restauration hors domicile regroupe la restauration sociale (santé, éducation, armée, entreprises...) et la restauration commerciale (fast-foods, cafés, hôtels, restaurants, saladeries, self-services,...). Le Groupe Guillin dispose d'une gamme complète de produits originaux et évolutifs (assiettes, plats, bols, barquettes, boîtes, plateaux-repas et emballages traiteurs) qui s'attache à répondre aux exigences des clients en matière d'hygiène.

Rescaset est le promoteur depuis plus de vingt ans du concept de liaison froide en restauration, filiale de Socamel, elle distribue une ligne de produits à usage unique, spécifique pour la restauration collective et l'industrie agroalimentaire. Cette ligne de produits est totalement compatible avec les matériels de la société Socamel.

Le Groupe Guillin est un acteur important sur le marché français de la restauration collective et de l'industrie agroalimentaire mais reste encore peu présent en Europe. C'est un axe stratégique de développement pour le Groupe.

L'industrie agroalimentaire est également un marché important pour le Groupe Guillin, qui nécessite des emballages avec des propriétés particulières, à savoir : effet barrière au gaz, scellabilité, bonne tenue en température.

C'est pour développer son offre commerciale que le Groupe Guillin a acquis une participation de 30 % dans la société Form'plast spécialisée dans le thermoformage à façon pour l'industrie agroalimentaire.

La modernisation du commerce, les habitudes de consommation et les évolutions des techniques ont permis d'industrialiser les métiers de bouche en amont de la distribution traditionnelle et des grandes surfaces.

Le Groupe Guillin, par l'intermédiaire de Guillin Emballages et Rescaset, propose pour ce marché des emballages plus spécifiques, standard ou personnalisés permettant notamment l'allongement de la DLC comme le procédé breveté de cuisson et de pasteurisation dans l'emballage appelé «Cook-in-Pack».

En 2005, une décision stratégique a été prise afin de doter Rescaset de sa propre équipe commerciale, dans le souci d'une proximité de marché et pour une plus grande satisfaction des clients.

Le produit des activités ordinaires a augmenté de 2,4 % en 2005. La politique du Groupe Guillin était en 2005 de restaurer ses marges, l'augmentation des prix de vente s'est faite au détriment des volumes, en légère baisse par rapport à 2004.



2.1.2 Fruits et légumes

Le marché des producteurs et conditionneurs de fruits et légumes est un marché international par excellence et demande souplesse et réactivité compte tenu des nombreuses variations saisonnières, climatiques et autres contraintes propres à l'univers des fruits et légumes.

Ce marché exige également une grande attention et un suivi de proximité auprès des producteurs et conditionneurs de fruits et légumes très diversifiés. Les filiales Nespak et Dynaplast assurent la conception, la fabrication et la vente des emballages thermoformés standard de moyennes et très grandes séries.

Nespak, essentiellement présente sur le marché des fruits et légumes, réalise plus de 40 % de son chiffre d'affaires hors d'Italie, c'est l'un des acteurs majeurs sur ce marché en Europe.

Pour Dynaplast, l'activité fruits et légumes représente un montant important de son chiffre d'affaires ; elle fabrique et vend des produits innovants à forte valeur ajoutée en PP et PET.

L'activité des fruits et légumes est très dépendante des conditions climatiques. Les bonnes conditions climatiques de 2005 ont constitué un élément favorable pour la vente d'emballages des fruits et légumes.

Le produit des activités ordinaires a augmenté de 18 % en 2005 par rapport à 2004 ceci est dû à une bonne saison des fruits et légumes et à une très belle performance de nos deux sociétés, notamment Dynaplast.

2.1.3 La feuille

Le Groupe Guillin est un acteur peu présent sur le marché de la feuille en Europe.

Seule Dynaplast commercialise aux industriels intégrés et aux thermoformeurs spécialisés des feuilles plastiques de toute nature. Son savoir-faire technologique et son organisation technico-commerciale lui permettent de s'adapter aux cahiers des charges les plus rigoureux, de répondre aux demandes spécifiques dans des délais très brefs et de mettre au service de ses clients une approche marketing de pointe grâce à un laboratoire intégré.

La décision stratégique d'abandonner la fabrication de feuilles de PS en 2005 a permis à Dynaplast de concentrer son énergie commerciale et ses compétences techniques sur la fabrication et la vente de feuilles de polypropylène et de P E T.

Le produit des activités ordinaires a augmenté de 71 % avec des volumes en très forte hausse.

2.1.4 Résultat opérationnel du secteur emballage

Le résultat opérationnel du secteur emballage s'élève à 22,6 millions d'euros et représente 10,2 % du produit des activités ordinaires de ce secteur. Il a progressé de 5,1 % par rapport à 2004 où il atteignait 21,5 millions d'euros.

Le coût d'achat des marchandises vendues a augmenté de 1,4 points, atteignant un des plus hauts niveaux historiques. En effet, le prix d'achat du polypropylène a encore fortement progressé en 2005, le prix de vente des produits finis du Groupe n'a pas suffisamment augmenté pour couvrir cette dérive de prix.

C'est la raison principale de la faible croissance du résultat opérationnel comparée à la croissance du produit des activités ordinaires de 9,4 %.

Le résultat net du secteur emballage s'établit à 15,4 millions d'euros en 2005, soit une progression de 15 %. L'amélioration significative du résultat net est due en grande partie à un abandon de créances de 2 millions d'euros réalisé par la maison mère au profit de sa filiale Dynaplast. L'impact sur le résultat net est 1,3 million d'euros après impôts.

2.2 Le secteur matériel

2.2.1 Activité

Le Groupe Guillin conçoit et distribue les équipements destinés à la logistique de la liaison froide et de la liaison chaude.

La liaison chaude est la préparation des repas complets jusqu'à leur distribution sans rupture de temps. Elle est caractérisée par un laps de temps court entre la préparation et la consommation des repas pour ne pas altérer les produits (qualités organoleptiques et bactériologiques). La préparation des repas est obligatoirement située à proximité des lieux de consommation. En effet, les préparations chaudes doivent être en permanence à 63 ° Celsius et les préparations froides doivent être maintenues à moins de 10° Celsius pendant un maximum de 2 heures. Les repas doivent être préparés 7 jours sur 7.

La liaison froide est la distribution différée des aliments.

En effet, après la préparation, les repas sont stockés au froid. Le froid permet une bonne préservation dans le temps des qualités organoleptiques et bactériologiques. Le conditionnement doit être hermétique, doublé d'une traçabilité rigoureuse. La réfrigération des plats cuisinés doit être rapide pour obtenir 10° Celsius à cœur en moins de deux heures après cuisson. Un stockage doit être entre 0 et 3° Celsius pendant 3 jours après celui de la fabrication. Il faut une logistique spécifique et adaptée au transport et à la distribution des repas.

La liaison froide permet une production des repas indépendante de la consommation et une ouverture aux produits de l'agroalimentaire.

Le Groupe Guillin fabrique et/ou commercialise par l'intermédiaire de sa société Socamel les matériels suivants :

- des **matériels de conditionnement** (machines et lignes de scellage et de conditionnement) permettant de conditionner les repas qui seront ensuite refroidis et conservés jusqu'à leur date de consommation,
- des **cellules de réfrigération**, destinées à refroidir rapidement les repas conditionnés dans le respect de la sécurité des normes alimentaires,
- des **fours de remise en température**, destinés à la restauration collective assise, les établissements scolaires, les maisons de retraite, les hôpitaux et les prisons, produits commercialisés essentiellement en France,
- des **chariots de distribution alimentaire et de remise en température** destinés principalement à la restauration couchée à l'hôpital et en clinique ; les chariots «*Socamel*» utilisent "l'air pulsé" (remise en température de tout aliment),
- des **cabines de lavage** pour désinfecter et sécher les chariots. Elles permettent ainsi de nettoyer les matériels et de lutter contre les maladies nosocomiales.

Le produit des activités ordinaires de 24,9 millions d'euros est en retrait de 6,70 % en 2005 par rapport à 2004, cela est dû à une baisse importante de l'activité au cours du premier semestre 2005 qui était en retrait de 21,7 % par rapport au même semestre 2004. Ce secteur en 2004 avait bénéficié de commandes importantes pour ce semestre qui est traditionnellement faible. L'activité du deuxième semestre a été en progression de 9,8 %.

L'année 2005 a permis la commercialisation de nouveaux produits permettant d'apporter des solutions modulaires et novatrices notamment dans les chariots de remise en température et les scelleuses. Le marché a bien accueilli ces nouveautés et nous a permis de conforter nos positions sur le territoire national.

La réduction des budgets des services publics déjà perceptible l'an dernier, s'est poursuivie cette année. Par voie de conséquence, la concurrence est restée vive et a tiré les prix vers le bas au travers d'une demande de produits orientée vers le bas de gamme.



Le marché Nord Américain est resté atone et la morosité du marché Européen n'a pas permis de compenser une baisse d'activité attendue de la zone Asie.

2.2.2 Résultat opérationnel

Malgré une baisse du produit des activités ordinaires, le résultat opérationnel est en amélioration de 1,6 million d'euros. Néanmoins, le résultat opérationnel est en perte de 1,6 million d'euros. En 2004, il était en perte de 3,2 millions d'euros.

En effet, en 2004 une dotation exceptionnelle aux amortissements d'écart d'acquisition de 1,7 million d'euros a été comptabilisée suite à un test de dépréciation et affectait le résultat opérationnel. En 2005, ce test a été effectué et ne nécessite pas de provisions pour dépréciation.

Le Groupe reste confiant dans l'avenir à moyen terme suite aux conséquences du vieillissement de la population, aux nouveaux produits et concepts en cours d'étude et à sa politique volontariste du développement à l'international.

L'activité matériel est un élément indispensable à l'activité emballage car ces deux axes permettent d'offrir au marché un concept global unique, qui consiste à garantir notamment aux cuisines centrales des collectivités des solutions complètes de conditionnement et de transport des repas jusqu'au consommateur final, dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de présentation.

Néanmoins, le résultat opérationnel a été affecté par la baisse de marge de l'ordre de un point par rapport à 2004 suite à la concurrence vive sur le marché.

L'Etat qui prenait totalement en charge jusqu'en 2004 le coût des départs en préretraite amiante a créé une contribution URSSAF à la charge de l'entreprise, ce coût a impacté les comptes 2005 de ce secteur de 0,6 million d'euros.

Il est à noter également que la mise au point de nouveaux produits a engendré des provisions supplémentaires de 0,6 million d'euros au titre des garanties clients.

Suite à une bonne maîtrise de la gestion de l'entreprise, la baisse des autres achats et charges externes d'un million d'euros est venue améliorer le résultat opérationnel.

3 - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Groupe Guillin a investi 16,1 millions d'euros en 2005.

Ces investissements concernent essentiellement des machines et outillages pour 12,7 millions d'euros et la construction de bâtiments pour 1,4 million d'euros.

La société Anis Opakowania a acquis les actifs de la société Blister Box en décembre 2005 pour un montant de 1,6 million d'euros. Cette acquisition devrait générer un chiffre d'affaires supplémentaire de plus de 2 millions d'euros.

Les investissements concernent essentiellement le secteur emballage pour 15,5 millions d'euros.

Le souci permanent de la satisfaction client, la recherche constante de gains de productivité nécessiteront un niveau élevé d'investissements de l'ordre de 22 millions d'euros pour l'exercice 2006.

4 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe, comme chaque année, consacre un effort important en matière de Recherche et Développement ; on peut estimer ce chiffre de l'ordre de 2 % du chiffre d'affaires pour le secteur emballage. Ces études concernent de nouvelles formes, de nouvelles fonctionnalités et des tests sur des nouveaux matériaux.

Cette année des efforts très importants ont été réalisés sur un nouveau matériau, le PLA (poly lactique acide) ; c'est un

plastique réalisé à base de maïs qui nécessitera pour sa fabrication des investissements significatifs. Ce matériau ne pourra pas se substituer à l'ensemble des plastiques car il possède des propriétés physico-chimiques caractéristiques. Il offre une bonne alternative pour les problèmes environnementaux, il est biodégradable sous un certain délai et sous certaines conditions.

Néanmoins aujourd'hui l'offre de PLA est limitée.

En 2005, il y a eu un effort conséquent pour le secteur matériel ; le coût de la recherche et développement représente chez Socamel un montant de l'ordre de 4,5 % de son chiffre d'affaires, en 2004 il avait été de 5 %. Cet effort de recherche et développement doit permettre au secteur matériel de développer son chiffre d'affaires de façon significatif au cours des prochaines années.

L'ensemble des coûts de Recherche et Développement est comptabilisé en charges d'exploitation. En effet, les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères d'IAS 38. L'avantage concurrentiel et technologique du Groupe n'est manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

5 - RESULTATS CONSOLIDES

5.1 Compte de résultat

Le produit des activités ordinaires est de 247,3 millions d'euros en 2005 ; en 2004, il était de 230 millions d'euros, soit une augmentation de 7,5 %. A périmètre constant, il progresse de 7 %.

Le produit des activités ordinaires se décompose de la manière suivante, le chiffre d'affaires, les participations commerciales, les escomptes accordés aux clients et les variations de garantie clients qui concernent uniquement le secteur matériel.

Le chiffre d'affaires atteint 254,2 millions d'euros en augmentation de 7,5 %, celui du secteur emballage s'élève à 229,7 millions d'euros en progression de 9,40 % et celui du secteur matériel est de 24,5 millions d'euros en baisse de 7,2 %.

Les participations commerciales augmentent de 13,2 %, soit une progression plus forte que le chiffre d'affaires.

La marge sur coût d'achat augmente de 4,3 millions d'euros, elle progresse pour le secteur emballage de 5,4 millions d'euros mais baisse de 1,1 million d'euros pour le secteur matériel.

L'augmentation de la marge dans le secteur emballage est due en quasi-totalité à un fort effet volume de 6 millions d'euros. L'augmentation des prix de vente des produits finis n'a pas compensé l'augmentation des prix matières premières et génère une perte de 0,6 million d'euros.

Pour le secteur matériel, la baisse de la marge est due essentiellement à une baisse des volumes et à une baisse des prix de vente.

Suite à l'insuffisance de l'augmentation des prix de vente des produits finis du Groupe Guillin la marge sur coût d'achat a baissé de plus de quatre points depuis 2003.

Les autres achats et charges externes comportent des frais variables directement proportionnels aux quantités vendues ou produites et des frais fixes. On constate en 2005 que les frais variables représentent 12 % du produit des activités ordinaires, en 2004 ils étaient de 12,5 %.

Les coûts de transport sur vente ont baissé en valeur relative de 0,3 point grâce à la politique de logistique du Groupe efficace et à la mise en place de ses filiales de distribution à l'étranger.

Les coûts de l'énergie électrique augmentent fortement en 2005 de 17,8 % par rapport à 2004, notamment en Italie. Il est fort probable qu'au cours de l'année 2006 et des prochaines années ceux-ci continuent d'augmenter.



Les charges fixes sont bien maîtrisées puisqu'elles représentent 5,4 % du produit des activités ordinaires contre 5,8 % en 2004. Elles sont stables en valeur par rapport à 2004.

Cette année, le Groupe Guillin a dû faire face à de nouvelles charges qui sont comptabilisées dans les frais de personnel. Ainsi, une contribution aux préretraites amiantes a été imposée par l'URSSAF, celles-ci étaient financées entièrement par cet organisme jusqu'au 31 décembre 2004. Par ailleurs, le droit à la formation individuelle est une nouvelle obligation imposée aux entreprises à partir du premier janvier 2005.

Ces charges ont représenté un coût de 1,1 million d'euros.

Malgré l'ensemble des contraintes économiques, des nouvelles charges, le résultat opérationnel est de 22,7 millions d'euros soit 9,2 % du produit des activités ordinaires ; il progresse de 14,4 % par rapport à 2004.

Le coût de l'endettement financier net s'améliore de 0,3 million d'euros grâce à une dette financière moyenne 2005 inférieure à 2004 et à des taux d'intérêt historiquement bas en 2005, situation qui s'inversera en 2006.

Le résultat net s'élève à 13,8 millions d'euros en 2005, il progresse de 29,4 % par rapport à 2004, cette forte augmentation est due à l'amélioration du résultat opérationnel et à l'amélioration du coût de l'endettement et des autres produits et charges financiers.

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt s'élève à 39,1 millions d'euros, elle progresse de 5,7 % par rapport à 2004 et représente 15,8 % du produit des activités ordinaires.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à 28,7 millions d'euros, ils ne progressent que de 4,7 % par rapport à 2004, en raison d'une augmentation du besoin en fonds de roulement de 5,3 millions d'euros.

La trésorerie générée par le Groupe Guillin a toujours été significative, elle lui a permis de se développer aussi bien par croissance interne et externe sans alourdir sa dette.

5.2 Bilan

La structure financière en 2005 s'est améliorée avec un désendettement de 7 millions d'euros. La situation nette, part du Groupe, s'élève en 2005 à 102,7 millions d'euros, en progression de 11,5 % par rapport au 31 décembre 2004.

La dette financière nette est de 32,7 millions d'euros, le taux d'endettement (gearing) s'établit donc à 0,32 contre 0,43 en 2004. Il est à noter que 2,4 millions d'euros d'actions d'auto-contrôle représentant 4,6 % du total des actions du Groupe Guillin ont été imputés sur les capitaux propres.

Par rapport à un cash-flow retraité de 29,9 millions d'euros, la dette financière nette représente 13,1 mois de cash-flow et 9,2 mois pour la dette financière à plus d'un an.

6 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2005

Aucun événement particulier à la date du 31 mars 2006 ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice 2005 qui soit de nature à modifier les comptes 2005.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe Guillin subit aujourd'hui une vive concurrence et reste soumis à une résistance forte des marchés face aux hausses tarifaires et à des cours de matières premières qui demeurent à des niveaux historiques très élevés. Les contraintes économiques se durcissent en 2006. En effet, suite à l'augmentation du prix du pétrole, les coûts de transport sont à la hausse, le prix de l'énergie électrique également et les taux d'intérêt sont entrés dans un cycle haussier.

Le Groupe Guillin est positionné sur des marchés européens porteurs et en croissance, il possède des unités de production puissantes et spécialisées par produit et matière. Grâce à une politique intense d'investissement, il offre à ses clients une gamme de produits de qualité unique et reconnue.

Le Groupe Guillin est donc serein quant à son avenir malgré des conditions économiques qui seront difficiles en 2006.

Avec l'ensemble de ces contraintes, il est fort difficile de réaliser des prévisions fiables, néanmoins le Groupe Guillin se donne comme objectif en 2006 d'avoir une croissance légèrement supérieure au PIB européen.

8 - EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le plus haut cours de l'année 2005 a été de 67,90 euros le 31 mars 2005 et le plus bas à 54,05 euros le 4 janvier 2005.

Le cours de clôture au 31/12/2004 était de 56,5 euros, au 31/12/2005, il était de 62,5 euros. Il y a donc eu une progression de 10,6 %. Au 28 mars 2006, le cours est à 65 euros.

Il y a eu 10,6 millions d'euros échangés pour 168 290 titres en 2005. En 2004, il y a eu 27,7 millions d'euros pour 475 679 titres.

La liquidité du titre (nombre de titres) a donc fortement baissé en 2005. Le manque de visibilité économique en 2005 pour le Groupe Guillin a probablement été un frein à la liquidité du titre.

Le Groupe Guillin a réalisé des opérations d'achats et de ventes de ses propres actions en 2005 :

	Actions Groupe Guillin	
	Achats	Ventes
Nombre de titres	5 109	5 492
Cours moyen de la transaction	60,14 €	61,07 €
Montants	307 230 €	335 422 €

9 - REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2005 aux organes de direction du Groupe Guillin dans le cadre de leurs fonctions dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,3 million d'euros net de charges et d'impôts.

10 - RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

La gestion de trésorerie du Groupe Guillin est centralisée au niveau de la SA Groupe Guillin, toutes les opérations de couverture de taux et de change sont réalisées par la holding pour le compte de ses filiales.

Le Groupe Guillin utilise des instruments financiers afin de gérer son risque de change notamment pour la livre sterling et le dollar. Il est à noter que le Groupe est faiblement exposé au risque de change car les ventes en monnaies étrangères représentent environ 3 % du chiffre d'affaires du Groupe.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe, pour partie à taux révisable. Aujourd'hui, le Groupe Guillin a essentiellement des emprunts à taux variables.

Ces emprunts sont couverts en partie par des macro-couvertures qu'il gère à l'aide des différents instruments financiers du marché ; il a profité des conditions historiquement basses de taux pour se couvrir à 3 ou 5 ans. Afin de profiter d'éventuelles opportunités de marché, le montant des emprunts n'est pas couvert en totalité.



En aucun cas le Groupe Guillin ne prend des positions spéculatives.

Les règles d'audit interne sont particulièrement rigoureuses puisque l'utilisation de ces instruments financiers se fait avec l'accord express de la direction générale du Groupe sur proposition de la direction financière.

11 - RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe Guillin situé en pleine nature en Franche Comté a été de tout temps sensible aux préoccupations environnementales, aux économies d'énergie et de matières premières. Ces réflexions quotidiennes sur l'environnement font partie du cœur de notre métier. Elles permettent l'amélioration de notre productivité et de notre rentabilité.

La maîtrise du risque constitue un volet essentiel de la politique environnementale du Groupe. La gestion active du risque environnemental contribue à des opportunités en matière d'investissement. Les risques sanitaires et environnementaux sont encadrés par des réglementations nationales et internationales strictes et précises et font l'objet de contrôles réguliers des pouvoirs publics.

Le Groupe Guillin est soumis à de nombreuses lois et réglementations européennes, nationales, régionales et locales en matière d'environnement, concernant le traitement de tous types de déchets.

Le Groupe Guillin a mis en œuvre des procédures internes en matière d'environnement afin de s'assurer de sa conformité avec les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels la société exerce ses activités.

La réduction des volumes et leur recyclage

L'ensemble des sociétés de fabrication d'emballages est certifié ISO depuis plusieurs années, celles-ci recyclent en quasi totalité l'ensemble de leurs déchets de matière plastique.

De plus, des organismes comme «Eco emballages» en France, le «conai» en Italie et dans tous les pays d'Europe participent à la politique de recyclage des matières plastiques au niveau européen.

Au quotidien, le Groupe Guillin depuis plusieurs années réfléchit et met en œuvre, grâce à sa politique de recherche et développement, l'optimisation du poids de chaque emballage.

Risques industriels

Le Groupe Guillin ne détient pas d'installations à très hauts risques. Cependant, la prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique.

La plupart de nos locaux industriels sont équipés de systèmes anti incendie (sprinklages), de détection et de protection et sont édifiés de façon à assurer la rétention des écoulements accidentels.

Ressource en eau

Les thermoformeuses et les extrudeuses sont refroidies par des circuits d'eau réfrigérée. Cette eau n'est pas rejetée dans la nature mais recyclée de façon permanente afin de refroidir en circuit fermé l'ensemble des machines.

Ressource en énergie

La minimisation de la consommation d'énergie est un objectif pour le Groupe Guillin.

Il réfléchit à certaines actions qu'il pourrait entreprendre au cours des prochains mois voire des prochaines années, certaines nécessiteraient des investissements importants.

Matières premières renouvelables

L'arrivée de nouveaux polymères réalisés à base de maïs est une solution intéressante pour l'environnement. Le Groupe Guillin a décidé stratégiquement de proposer au marché une offre significative d'emballages réalisée avec des matières premières renouvelables.

12 - INFORMATIONS SPECIFIQUES

12.1 Participations dans le capital de la Société

En application de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous donnons les indications suivantes en fonction des informations reçues en vertu des dispositions des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de Commerce :

Identité des personnes morales ou physiques détenant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 13/04/2006.

SEUILS	ACTIONS	DROITS DE VOTE	
		AGO	AGE
5 %	Stock Picking Agressor	Stock Picking Agressor	Stock Picking Agressor
10 %			
15 %	SC La Brayère SC L'Atelier SC Le Château	SC La Brayère SC L'Atelier SC Le Château	SC La Brayère SC L'Atelier SC Le Château
20 %			
25 %			
33,3 %			
50 %	SC La Brayère ⁽¹⁾ SC L'Atelier ⁽²⁾ SC Le Château ⁽³⁾	SC La Brayère ⁽¹⁾ SC L'Atelier ⁽²⁾ SC Le Château ⁽³⁾	SC La Brayère ⁽¹⁾ SC L'Atelier ⁽²⁾ SC Le Château ⁽³⁾
66,66 %			
90 %			
95 %			

⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾ SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château agissent de concert.

12.2 Participation des salariés au capital social

Vu les dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucun salarié de la Société ne détient une participation au capital qui soit matérialisée par des titres faisant l'objet d'une gestion collective ("Plan d'Epargne d'Entreprise - PEE" ou "Fonds Commun de Placement d'Entreprise - FCPE") ou qui soit frappée d'une quelconque mesure d'incessibilité.

12.3 Participation dans le capital d'autres Sociétés

Il n'existe aucune participation croisée entre la Société et une ou plusieurs autres.

12.4 Dépenses non déductibles

Il a été intégré dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les Sociétés en application des dispositions de l'article 39-4 du code général des impôts la somme de 21 331 euros. L'impôt correspondant a représenté 7 451 euros.

12.5 Montant des dividendes des trois derniers exercices

Conformément à la loi, nous vous rappelons que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et le montant de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :



AU TITRE DE L'EXERCICE	DIVIDENDES DISTRIBUES	AVOIR FISCAL	REVENU REEL
2002	1,60 €	0,80 €	2,40 €
2003	1,60 €	0,80 €	2,40 €
AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
2004	1,60 €	NEANT	NEANT

13 - AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2005 se soldant par un bénéfice de 11 838 780,36 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires
à titre de dividendes, pour : 4 065 750 .00 €
- après prélèvement
du report à nouveau pour : 151 505.60 €
- le solde, soit la somme de : 7 924 535,96 €
étant affecté à la réserve ordinaire.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à : 2 €

Nous vous précisons que l'avoir fiscal a été supprimé, pour les dividendes versés en 2006 ceux-ci sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue par l'article 158-3-2 du CGI.

14 - AUTRES RESOLUTIONS PROPOSEES

En Assemblée Générale Ordinaire

Outre l'approbation des comptes et l'affectation du résultat arrêté au 31 décembre 2005, il vous est demandé d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Nos commissaires aux comptes ont été informés de ces conventions.

Ils vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises, dans le rapport spécial que vous entendrez dans quelques instants.

Nous vous proposons de renouveler comme suit l'autorisation à donner au Conseil d'Administration d'intervenir sur le marché des actions de la Société :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 2 032 875 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 8 juin 2005.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 22 361 570 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

En Assemblée Générale Extraordinaire

- La délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise établi en application des articles L. 443-1 et suivants du Code du Travail,

- La délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital soit par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices,

- La délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression de droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,

- l'autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,

- l'autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux.

L'Assemblée Générale Mixte donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

Le Conseil d'Administration



RAPPORT DU PRESIDENT

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil relatives aux procédures de contrôle interne mises en place par la société.

EXERCICE 2005

1 - OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne relatives aux processus opérationnels et fonctionnels en vigueur au sein du Groupe GUILLIN visent à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité, la sincérité et la régularité des enregistrements comptables, des comptes sociaux et consolidés qui en découlent.

Elles ont également pour objectifs :

- d'assurer la protection du patrimoine de l'entreprise,
- d'identifier les risques encourus et d'en gérer les conséquences,
- de contribuer à réduire les risques d'erreurs ou de fraudes,
- de s'assurer de la qualité des informations produites,
- de vérifier la conformité aux lois et aux réglementations,
- de contrôler l'application des instructions de la direction,
- de s'assurer de l'amélioration continue des performances.

Néanmoins, comme tout dispositif de contrôle, le système de contrôle interne du Groupe GUILLIN ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont éliminés.

2 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION

Groupe GUILLIN est une Société Anonyme fonctionnant à Conseil d'Administration dont la composition est mentionnée dans le présent rapport annuel. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question relative à la bonne marche du Groupe, procède aux contrôles et aux vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que nécessaire pour statuer sur les décisions proposées par son Président.

La fonction de Directeur Général est assumée par le Président du Conseil d'Administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom du GROUPE GUILLIN dans les seules limites de l'objet social des statuts de la société et des pouvoirs qui lui sont concédés.

Il est à noter que le Conseil d'Administration du 27 janvier 2006 sur proposition du Directeur Général a nommé Monsieur Bertrand GUILLIN et Mademoiselle Sophie GUILLIN en qualité de Directeurs Généraux Délégués pour la durée des fonctions du Directeur Général. A ce titre, ils assistent le Directeur Général dans ses fonctions et disposent, à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs qui lui sont concédés.

Groupe GUILLIN détient la totalité ou la quasi-totalité du capital de ses filiales. **Chaque filiale est sous la responsabilité d'un Directeur Général** qui a pour mission de mettre en œuvre la politique, la stratégie et les valeurs définies par la Holding.

Groupe GUILLIN est une Holding qui définit et contrôle l'application de la stratégie du Groupe. La Holding est composée de 6 directions (Opérationnelle, Juridique, Financière, Informatique, Affaires sociales et Marketing). Elle est appuyée par un Comité de Direction qui est composé de l'ensemble des Directeurs Généraux non mandataires sociaux des sociétés du Groupe. Ce comité est convoqué tous les 3 mois afin de :

- faire un point général sur l'état d'avancement des travaux en cours,
- faire une synthèse des résultats financiers en cours d'exercice,
- informer sur les nouvelles consignes réglementaires applicables,
- réfléchir aux orientations et aux stratégies communes.

Les réunions du Comité de Direction abordent également les problématiques en matière d'hygiène et de sécurité et le suivi des plans d'actions s'y référant. Un document unique a été rédigé dans chaque société du Groupe (sauf Anis Opakowania) avec pour objectif de lister l'ensemble des risques inhérents à l'activité industrielle des sociétés.

Des réunions hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles entre le Président, les Directeurs de la Holding (Opérationnel, Financier, Juridique, Affaires sociales et Informatique), les Directeurs Généraux des sociétés du Groupe et les membres du Conseil d'Administration ont lieu afin d'effectuer des points réguliers sur l'activité, d'échanger sur les orientations stratégiques et les problématiques rencontrées. Ces réunions constituent des outils de pilotage essentiel permettant au Président de prendre des décisions rapides, adaptées et cohérentes.

3 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne sont mises en place en tenant compte de la culture et des principes d'action qui mettent en avant l'autonomie des filiales du Groupe. Le suivi permanent des procédures de contrôle s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la Holding qui effectue des contrôles réguliers et systématiques en s'appuyant notamment sur les Directeurs Généraux des filiales et leur encadrement.

Une Direction Générale Opérationnelle assure le suivi et l'accompagnement permanent de chacune des entités dans l'application des orientations stratégiques définies.

Un budget prévisionnel annuel est réalisé au cours du dernier trimestre de l'année n-1 par chaque Directeur Général. Il est discuté avec les Directeurs Financier et opérationnel puis approuvé par le Président. Le Directeur est, après accord, garant de son application. Le budget sert de référence toute l'année.

La Direction Financière s'assure de l'exactitude des données comptables qui sont remontées par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur.

L'établissement des comptes consolidés Groupe GUILLIN est effectué par le service consolidation qui remonte informatiquement l'ensemble des données transmises par les sociétés sous une forme arrêtée. L'arrêté des comptes des filiales est effectué sur la base des règles comptables énoncées dans un manuel de procédures qui recense l'ensemble des principes comptables et financiers du Groupe et ce, sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe.

L'adoption du référentiel comptable IFRS par le Groupe conduit à la refonte partielle de ce manuel en y intégrant les impacts de l'adoption de règles définies sur l'exercice 2005.



Manuel des procédures Groupe : Des procédures internes sont en place que ce soit concernant la trésorerie, les demandes d'investissements, les signatures et délégations de pouvoirs, les responsabilités en termes de sécurité informatique etc....Elles sont regroupées dans un manuel tenu à jour et ce dans le cadre de la certification ISO des sociétés du Groupe et de la Holding.

Un processus rigoureux de tableaux de bord constitue un élément fondamental du contrôle et du suivi des performances. Ces éléments permettent un suivi permanent des entités au travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont revues par la direction financière Groupe.

Dans ce cadre, chaque société du Groupe prépare :

- **un reporting journalier de chiffre d'affaires** qui est consolidé par la holding chaque semaine,
- **un compte rendu mensuel d'activité** mentionnant les éléments structurels, conjoncturels et financiers de l'entreprise,
- **un reporting mensuel comptable simplifié,**
- **un reporting trimestriel détaillé** dont la forme est unique, centré sur un nombre précis d'indicateurs et d'éléments financiers. Il est remis à la Holding qui en effectue la consolidation.

Ces éléments constituent des outils essentiels de pilotage de l'activité du Groupe GUILLIN et de ses choix stratégiques. Ils permettent une réactivité immédiate face à toute dérive éventuelle en terme de gestion quotidienne, d'identification, d'analyse et de traitement des difficultés éventuellement rencontrées en cours d'année et ce, sans attendre la clôture semestrielle ou annuelle.

Cette organisation est complétée par les commissaires aux comptes qui certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe sur une base annuelle et délivrent une attestation sur les comptes semestriels consolidés du Groupe. Après chaque audit, le Groupe relève l'ensemble des points et consignes portées à leur connaissance par les commissaires aux comptes pour en assurer le suivi et la mise en place d'actions correctrices.

La Direction Informatique est responsable de la définition du schéma directeur du Groupe en termes d'organisation et d'architecture des systèmes.

Elle coordonne et encadre l'ensemble des moyens informatiques et fonctionne à travers une équipe dédiée au développement, au suivi et au maintien de l'ensemble des outils informatiques de chaque société du Groupe assurant ainsi un fonctionnement sécurisé et indépendant.

La Direction informatique fonctionne par pôle. Le premier gère l'ensemble des études et développement en assurant le suivi des nouveaux projets ainsi que la maintenance. Le deuxième pôle étant chargé des réseaux et de la sécurité.

La Direction Juridique assure et est garante du respect de la réglementation juridique et est responsable de l'éthique qualité adaptée aux aspects juridiques. Elle assiste et conseille les sociétés du Groupe dans les domaines juridiques tels que Droit des Sociétés, des Affaires et Economique afin de permettre une réactivité immédiate. Elle gère pour toutes les Sociétés du Groupe la propriété industrielle et est garante de l'ensemble des procédures en contrefaçon et concurrence déloyale.

Dans le domaine de l'assurance, elle est garante des procédures mises en place pour permettre au Management d'identifier notamment les risques industriels, les réduire et les couvrir et améliorer l'allocation des ressources.

De plus, elle réalise une analyse bi-annuelle des risques latents chiffrés et non chiffrés de toutes les sociétés du Groupe qui est remise au Président.

La Direction des Affaires Sociales assure la définition et la coordination de la politique sociale du Groupe et sa déclinaison auprès de ses filiales (administration du personnel, formation, gestion des compétences et des carrières, rémunérations, relations sociales...).

Elle a pour mission d'assister les sociétés du Groupe dans la mise en œuvre de toutes les nouvelles réglementations sociales. Elle est le garant de l'ensemble des procédures, du référentiel de paie et de ses évolutions.

Dans le cadre d'une politique sociale d'amélioration des performances individuelles de chaque salarié, Groupe GUILLIN s'attache à apporter une attention particulière à la gestion des compétences et pratique une politique de participation et d'intéressement des salariés au résultat de l'entreprise ainsi qu'un plan épargne entreprise. Il veille à la cohérence des rémunérations que ce soit en comparatif interne, régional et national.

4 - ACTIONS RÉALISÉES SUR L'EXERCICE 2005 ET PLAN D'AMÉLIORATION

Comme énoncé dans le rapport annuel 2004, le Groupe GUILLIN a, sur l'exercice 2005, poursuivi son objectif de progression de son contrôle interne en approfondissant l'analyse des documents de contrôle notamment par le biais de deux événements :

- 1/ le renouvellement des certifications des sociétés du Groupe,
- 2/ le passage aux normes IFRS.

En effet, il est à noter que **l'ensemble des sociétés du Groupe possède une certification ISO ou équivalent** (sauf Anis Opakowania en Pologne) sous la responsabilité d'un responsable qualité chargé de veiller à la bonne application et au suivi des procédures. Cet élément permet le contrôle et la mise à jour de chacune des procédures internes relatives au fonctionnement des entités industrielles du Groupe.

Au niveau du passage des comptes du Groupe aux normes IFRS, le Groupe GUILLIN a, sur l'exercice 2005, accompli un travail de fond sur l'analyse de l'impact de chaque norme sur les comptes des sociétés du Groupe et sur la réécriture du manuel de procédures.

La mise en place et le déploiement d'un système de contrôle interne s'inscrit dans la durée. La Direction Générale du Groupe et les responsables opérationnels font évoluer de manière continue le dispositif en place.



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES



Etats Financiers Consolidés

BILAN CONSOLIDE

(En milliers d'Euros)

ACTIF		31.12.2005	31.12.2004
<u>Actifs non courants :</u>			
Ecarts d'acquisition	Note 4	30 420	29 770
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	609	1 000
Immobilisations corporelles	Note 5	93 015	92 537
Participations dans les entreprises associées	Note 6	785	0
Autres actifs financiers	Note 6	245	314
Autres actifs non courants		756	1 031
Impôts différés actif	Note 27	2 256	2 262
Total des actifs non courants		128 086	126 914
<u>Actifs courants :</u>			
Stocks et en-cours	Note 7	27 141	25 066
Créances Clients	Note 8	70 127	66 105
Créance d'impôt sociétés		329	1 142
Autres créances et actifs courants	Note 9	4 907	3 683
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10	11 117	9 886
Total des actifs courants		113 621	105 882
TOTAL ACTIF		241 707	232 796



Etats Financiers Consolidés

BILAN CONSOLIDE

(En milliers d'Euros)

PASSIF	31.12.2005	31.12.2004
<u>Capitaux propres :</u>		
Capital	12 604	12 604
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 929	4 929
Actions propres	-2 376	-2 406
Réserves consolidées	73 926	66 515
Résultat consolidé - Attribuable au Groupe	13 650	10 483
Capitaux propres - Attribuable au Groupe	102 733	92 125
Intérêts minoritaires sur réserves	680	462
Intérêts minoritaires sur résultat	174	203
Intérêts minoritaires	854	665
Total Capitaux propres	103 587	92 790
<u>Capitaux non courants :</u>		
Provisions pour retraite et avantages similaires	6 509	5 232
Provisions non courantes	1 870	1 715
Emprunts et dettes financières long terme	22 860	30 342
Impôts différés passif	14 504	14 679
Total Passifs non courants	45 743	51 968
<u>Passifs courants :</u>		
Provisions courantes	2 192	1 726
Emprunts et dettes financières court terme	20 914	19 223
Dettes fournisseurs	48 274	46 789
Dettes d'impôt sociétés	2 065	96
Autres dettes et passifs courants	18 932	20 204
Total Passifs courants	92 377	88 038
TOTAL PASSIF	241 707	232 796



Etats Financiers Consolidés

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'Euros)

	31.12.2005	31.12.2004
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES Note 16	247 262	230 051
Autres produits de l'activité	14	28
Variation des stocks de produits en cours et produits finis	651	3 551
Production immobilisée	2 451	1 927
Achats consommés Note 17	-113 306	-103 292
Autres achats et charges externes Note 18	-42 999	-42 213
Impôts et taxes Note 19	-5 004	-4 348
Charges de personnel Note 20	-52 076	-48 859
Dotations aux amortissements Note 21	-14 127	-13 493
Dotations aux provisions Note 22	-538	-1 425
Autres produits et charges d'exploitation Note 23	378	-367
Autres charges opérationnelles Note 24		-1 707
RESULTAT OPERATIONNEL	22 706	19 853
Coût de l'endettement financier net Note 25	-1 434	-1 730
Autres produits et charges financiers Note 26	357	-72
Quote-part dans les résultats des participations associées Note 6	35	
Impôts sur les résultats Note 27	-7 840	-7 365
RESULTAT	13 824	10 686
* Attribuable au groupe	13 650	10 483
* Attribuable aux minoritaires	174	203
RESULTAT PAR ACTION (en euros) Note 29	7,04	5,41
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros) Note 29	7,04	5,41



Etats Financiers Consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS

(En milliers d'Euros)

	31.12.2005	31.12.2004
RESULTAT CONSOLIDE	13 824	10 685
Dotations nettes aux amortissements	14 127	13 493
Dotations nettes aux provisions	538	1 425
Plus values et moins values de cessions	282	420
Autres produits et charges calculés	1 064	1 848
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-35	
Coût de l'endettement net financier	1 434	1 730
Charge d'impôt (y compris différés)	7 840	7 365
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	39 074	36 966
avant coût de l'endettement financier net et impôt	Note 31	
Impôts versés	-5 027	-6 071
Variation des stocks nets de dépréciations	-2 075	-3 851
Variation des clients nets de dépréciations	-4 022	-3 673
Variation dettes fournisseurs	1 485	4 760
Variation des autres dettes et créances	-730	-688
Total variation du Besoin en Fonds de Roulement	-5 342	-3 452
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	28 705	27 443
Acquisitions d'immobilisations industrielles	-16 066	-18 253
Cessions d'immobilisations	1 222	99
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-1 489	757
Incidence des écarts de conversions sur les variations de périmètres		-760
Autres flux liés aux opérations d'investissement		67
Investissement net financier	-750	-4 678
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-17 083	-22 768
Nouveaux emprunts	6 141	16 047
Remboursement emprunts	-14 503	-14 276
Intérêts payés	-1 437	-1 820
Dividendes versés aux actionnaires et aux minoritaires	-3 127	-3 101
Rachats ou ventes d'actions propres	30	-42
Autres flux liés aux opérations de financement		500
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-12 896	-2 692
Incidence des écarts de conversion	43	326
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	-1 231	2 309
TRESORERIE à l'ouverture de l'exercice	4 907	2 598
TRESORERIE à la clôture de l'exercice	3 676	4 907
Note 31		



Etats Financiers Consolidés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'Euros)

	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Ecarts de conversion	Résultat	Intérêts minoritaires	TOTAL
Au 01/01/2004	12 604	4 929	57 657	-2 350		11 679	14	84 533
Ecarts actuariels sur les avantages du personnel								
Impôt différé sur écarts actuariels								
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres								
Résultat de la période						10 483	203	10 686
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période						10 483	203	10 686
Affectation résultat N-1			11 679			-11 679		
Distribution de dividendes			-3 101					-3 101
Ecarts de conversion					266			266
Actions propres			14	-56				-42
Variation de périmètre							448	448
Au 31/12/2004	12 604	4 929	66 249	-2 406	266	10 483	665	92 790
Ecarts actuariels sur les avantages du personnel			-324					-324
Impôt différé sur écarts actuariels			109					109
Autres			104					104
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			-111					-111
Résultat de la période						13 650	174	13 824
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période			-111			13 650	174	13 713
Affectation résultat N-1			10 483			-10 483		
Distribution de dividendes			-3 101				-26	-3 127
Ecarts de conversion					140		41	181
Actions propres				30				30
Variation de périmètre								
Au 31/12/2005	12 604	4 929	73 520	-2 376	406	13 650	854	103 587



ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

1 - PRESENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

1.1 Présentation du Groupe

Groupe Guillin est une société anonyme de droit français qui est domiciliée à Ornans, en France.

Le Groupe Guillin possède deux métiers :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (alimentation, traiteur, pâtisserie, ...) et des fruits et légumes ;
- le matériel (logistique, plats collectifs)

Les états financiers consolidés du Groupe Guillin pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme «le Groupe») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

Les comptes consolidés du Groupe, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 13/03/2006. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 02/06/2006.

1.2 Evénements significatifs survenus au cours de l'exercice

Dans le cadre de la stratégie de développement dans les Industries Agro-alimentaires du Groupe Guillin, la société Groupe Guillin a acquis le 1^{er} juin 2005 30 % du capital de la SAS Form'Plast, qui réalise en 2005 un chiffre d'affaires de 6.8 M€ pour 7 mois d'activité.

2 - METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés au titre de l'exercice 2005 sont établis, pour la première fois, en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et présentés avec, en comparatif, l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières 2005 résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2005.

2.3 Périmètres et méthodes de consolidation

Société	N° Siren ou N° d'identification	Pays	Siège Social	Activité	% Intérêts	
					2004	2005
GRUPE GUILLIN	349 846 303	France	Ornans	Holding	100,00 %	100,00 %
ALPHAFORM	302 238 829	France	Beausemblant	Industrie	99,96 %	99,96 %
DYNAPLAST	303 074 538	France	Saint-Florentin	Industrie	99,95 %	99,99 %
GPI UNITED KINGDOM		G. Bretagne	Londres	Négoce	99,99 %	99,99 %
GUILLIN EMBALLAGES	322 409 913	France	Ornans	Industrie	99,99 %	99,99 %
NESPAK		Italie	Massalombarda	Industrie	100,00 %	100,00 %
SOCAMEL TECHNOLOGIES	070 503 016	France	Renage	Industrie	100,00 %	100,00 %
RESCASET CONCEPT	301 669 735	France	Renage	Négoce	99,99 %	99,99 %
CIDELCEM GmbH		Allemagne	Kehl	Négoce	100,00 %	100,00 %
LE VRAUX	398 002 048	France	Renage	Négoce	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ITALIA		Italie	Arcore	Négoce	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ESPANA		Espagne	Sant Boi de Llobregat	Négoce	100,00 %	100,00 %
ANIS OPAKOWANIA	202333	Pologne	Olesnica	Industrie	75 00 %	75,00 %
FORM'PLAST	408 067 262	France	Chantrans	Industrie		30,00 %

Le Groupe a appliqué par anticipation au 1^{er} janvier 2004 les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers et l'amendement IAS 19 relatif aux avantages du personnel.

Les principes et options retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture et sur les résultats de l'exercice 2004 sont présentés dans la note 35.

2.1 Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

2.2 Estimations et hypothèses affectant les actifs et les passifs

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la dépréciation des actifs.



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

Les comptes de la société FORM'PLAST ont été mis en équivalence à compter du 1^{er} juin 2005.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote ou lorsque le Groupe détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose :

- du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ;
- du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure à 20 %, sont consolidées par mise en équivalence.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

Les intérêts minoritaires sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre.

2.4 Méthodes de conversion monétaire

2.4.1 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

2.4.2 Les états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en dehors des activités à l'étranger dans une économie hyperinflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.5 Présentation des états financiers

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 «Présentation des états financiers».

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée dont on s'attend à une réalisation ou un règlement

dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.

- Les actifs immobilisés sont classés en non courant.
- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.
- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

2.5.1 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des actifs coûts de cession inclus.

Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leur flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

2.6 Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode dite de l'acquisition, qui consiste à évaluer les actifs, passifs et les passifs éventuels de la société acquise à la juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des actifs apportés ou des actions acquises et la part de l'acquéreur dans les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition est constaté sous la rubrique «Ecart d'acquisition». Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice. Des ajustements de la juste valeur peuvent être opérés au cours des douze mois suivant l'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.7 Immobilisations incorporelles

2.7.1 Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 «Immobilisations incorporelles», les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

Aucun projet d'envergure répondant à la phase de développement n'a été identifié. Les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de IAS 38. La reconnaissance d'avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe n'est manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

2.7.2 Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions d' IFRS 3 – Regroupements d'entreprises et IAS 36 – Dépréciation d'actifs, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2004 (date de transition aux IFRS) mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

Après leur comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition sont évalués au coût, diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

2.7.3 Les autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des brevets, marques et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Concessions, brevets et droits similaires	3 - 20 ans
Logiciels	3 – 5 ans

2.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions industrielles	30 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 - 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de transport	4 - 5 ans
Matériel informatique	2 - 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Les biens utilisés au moyen d'un contrat de location financement, tel que défini par la norme IAS 17, qui, en substance, ont pour effet de transférer au Groupe de façon substantielle les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés en actifs immobilisés. Les obligations financières correspondantes figurent en passifs financiers.

2.9 Test de perte de valeur des actifs immobilisés

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Après analyse, les UGT correspondent aux entités juridiques du Groupe.

La valeur comptable des écarts d'acquisition a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir.

Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

L'examen porte sur les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés après impôt établis à partir des plans d'activité à 4 ans, étendu à 5 ans et, au delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au delà de 5 ans correspond au taux de croissance de nos secteurs d'activité et à la zone géographique concernée.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable et enregistrée sur la ligne «autres charges opérationnelles» du compte de résultat. Les dépréciations des écarts d'acquisition comptabilisées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

2.10 Participations dans les entreprises associées

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. Il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

Les états financiers des sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe Guillin sont retraités selon les normes IFRS.

2.11 Actifs financiers et Passifs financiers

Le Groupe applique IAS 32 et 39 à compter du 1^{er} janvier 2004.



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

2.11.1 Actifs financiers

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixes, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date.

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

2.11.2 Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il se couvre également pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courant et au passif en emprunts et dettes financières non courant et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sur la ligne «coût de l'endettement financier net».

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture de flux de trésorerie, couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

2.11.3 Créances clients et autres créances

L'évaluation initiale des prêts et créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces prêts et créances sont comptabilisés à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont affectés en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

2.11.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne trésorerie et au passif sur la ligne des emprunts et dettes financières court terme.

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évalués à la juste valeur à chaque clôture.

2.11.5 Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

A la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.11.6 Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme. De plus, lorsque des dettes à plus long terme sont contractées à des conditions plus avantageuses que les conditions de marché, le Groupe peut être amené à constater en résultat un gain ou une perte au moment de l'enregistrement initial de la dette, si la différence entre les conditions contractuelles et les conditions de marché est significative.

2.12 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

2.13 Impôts sur le résultat

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

2.14 Capitaux propres

2.14.1 Actions propres

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

2.15 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée sur la ligne «autres produits et charges financiers».

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

2.16 Provisions pour retraites et avantages assimilés

2.16.1 Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.16.2 Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente

et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date clôture, fondé sur les obligations d'Etat dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Tous les écarts actuariels au 1^{er} janvier 2004, date de la transition aux IFRS, ont été comptabilisés par les capitaux propres.

S'agissant des écarts actuariels survenus après le 1^{er} janvier 2004, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement IAS 19 publié dans le règlement CE n° 1910/2005 du 8 novembre 2005. Cet amendement introduit une option comptable supplémentaire pour la comptabilisation des écarts actuariels, en les comptabilisant directement en capitaux propres dans l'état des variations des capitaux propres.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le montant net total des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminution des cotisations futures du régime.

2.16.3 Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ce montant est actualisé et minoré de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'Etat dont les états d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

2.16.4 Descriptions des régimes à prestations définies dans le Groupe Guillin

- Indemnités de départ en retraite (IDR) en France, «Trattamento di Fine Rapporto» (TFR) en Italie sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.
- Contribution préretraite amiante, contribution à la charge des entreprises qui ont exposé leurs salariés à l'amiante. L'entreprise dont un salarié ou ancien salarié est admis, depuis la loi de financement de la sécurité sociale pour 2005, à bénéficier de la préretraite amiante est redevable d'une contribution sur la préretraite.
- Programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.
- Droit individuel à formation (DIF) est reconnu à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une durée d'ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Ce droit est de 20 heures par an cumulables sur 6 ans, soit une limite maximale de 120 heures.



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

2.17 Produits des activités ordinaires

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits attachés à l'activité de service après vente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

2.18 Information sectorielle

Les différents secteurs d'activité du Groupe Guillin déterminés en application de la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle sont :

- Le secteur emballage
- Le secteur matériel

Le secteur primaire retenu est donc le secteur d'activité et le secteur secondaire correspond au secteur «Géographique» avec trois segments : France, Italie et Autres. Le produit des activités ordinaires est ventilé en fonction de la zone client et les investissements seront répartis selon la zone d'implantation.

2.19 Tableau de flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

3 - EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le Groupe Guillin a acquis 30 % des titres de la société FORM'PLAST le 31 mai 2005. Cette participation est mise en équivalence dans les comptes du Groupe.



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (en milliers d'Euros)

4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Concessions, brevets et droits similaires	Ecart d'acquisition	TOTAL
Valeurs brutes			
Au 01/01/2004	3 725	30 404	34 129
Acquisition	181	9	190
Cession	-9		-9
Variation de périmètre	26	3 244	3 270
Ecart de conversion	4	575	579
Autres	24		24
Au 31/12/2004	3 951	34 232	38 183
Amortissements et pertes de valeurs			
Au 01/01/2004	2 556	2 755	5 311
Dotation ⁽¹⁾	442	1 707	2 149
Reprise	-12		-12
Ecart de conversion	1		1
Autres	-36		-36
Au 31/12/2004	2 951	4 462	7 413
Valeurs nettes comptables			
Au 01/01/2004	1 169	27 649	28 818
Au 31/12/2004	1 000	29 770	30 770

	Concessions, brevets et droits similaires	Ecart d'acquisition	TOTAL
Valeurs brutes			
Au 01/01/2005	3 951	34 232	38 183
Acquisition	47	427	474
Cession	-25	-372	-397
Variation de périmètre			
Ecart de conversion	2	223	225
Autres	3		3
Au 31/12/2005	3 978	34 510	38 488
Amortissements et pertes de valeurs			
Au 01/01/2005	2 951	4 462	7 413
Dotation ⁽¹⁾	433		433
Reprise	-16	-372	-388
Ecart de conversion	1		1
Autres			
Au 31/12/2005	3 369	4 090	7 459
Valeurs nettes comptables			
Au 01/01/2005	1 000	29 770	30 770
Au 31/12/2005	609	30 420	31 029

(1) Les dotations sont comprises sur la ligne «Dotations aux amortissements» du compte de résultat.

Ecart d'acquisition	31/12/2005			31/12/2004		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Alphaform	5 192		5 192	5 192		5 192
Anis	4 469		4 469	3 819		3 819
Dynaplast	4 269	-2 153	2 116	4 269	-2 153	2 116
Guillin Emballages	230	-230		602	-602	
Guillin Italia	981		981	981		981
Le Vraux	355		355	355		355
Nespak						
Rescaset Concept	9 882		9 882	9 882		9 882
Socamel Technologies	9 132	-1 707	7 425	9 132	-1 707	7 425
TOTAL	34 510	-4 090	30 420	34 232	-4 462	29 770

Le Groupe, comme chaque année, consacre un effort important en matière de Recherche et Développement ; on peut estimer ce chiffre de l'ordre de 2 % du chiffre d'affaires pour le secteur emballage. Ces études concernent de nouvelles formes, de nouvelles fonctionnalités et des tests sur des nouveaux matériaux.



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En cours	TOTAL
Valeurs brutes						
Au 01/01/2004	2 938	51 376	123 072	8 940	3 862	190 188
Acquisition	43	2 835	7 681	794	6 671	18 024
Cession			-2 569	-655		-3 224
Variation de périmètre			805	221		1 026
Ecart de conversion			142	39		181
Autres		385	6 460	340	-7 209	-24
Au 31/12/2004	2 981	54 596	135 591	9 679	3 324	206 171
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 01/01/2004	596	22 287	72 870	7 543		103 296
Dotation ⁽¹⁾	100	2 179	10 693	746		13 718
Reprise			-2 807	-628		-3 435
Ecart de conversion			10	9		19
Autres				36		36
Au 31/12/2004	696	24 466	80 766	7 706		113 634
Valeurs nettes comptables						
Au 01/01/2004	2 342	29 089	50 202	1 397	3 862	86 892
Au 31/12/2004	2 285	30 130	54 825	1 973	3 324	92 537

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En cours	TOTAL
Valeurs brutes						
Au 01/01/2005	2 981	54 596	135 591	9 679	3 324	206 171
Acquisition	417	1 360	7 199	1 057	5 552	15 585
Cession	-64	-66	-3 105	-344	-385	-3 964
Variation de périmètre			60	21		81
Ecart de conversion						6
Autres	76	825	2 472	272	-3 639	
Au 31/12/2005	3 410	56 715	142 217	10 685	4 852	217 879
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 01/01/2005	696	24 466	80 766	7 706		113 634
Dotation ⁽¹⁾	100	2 304	10 524	778		13 706
Reprise		-45	-2 151	-294		-2 490
Ecart de conversion			6	6		12
Autres		-62	63	1		2
Au 31/12/2005	796	26 663	89 208	8 197		124 864
Valeurs nettes comptables						
Au 01/01/2005	2 285	30 130	54 825	1 973	3 324	92 537
Au 31/12/2005	2 614	30 052	53 009	2 488	4 852	93 015



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

Dont immobilisations corporelles en location financement :

	Matériel	TOTAL
Valeurs brutes		
Au 01/01/2004	9 415	9 415
Acquisition	37	37
Cession		
Variation de périmètre	180	180
Ecart de conversion		
Autres	32	32
Au 31/12/2004	9 664	9 664
Amortissements et pertes de valeurs		
Au 01/01/2004	8 211	8 211
Dotation ⁽¹⁾	391	391
Reprise		
Ecart de conversion		
Autres	3	3
Au 31/12/2004	8 605	8 605
Valeurs nettes comptables		
Au 01/01/2004	1 204	1 204
Au 31/12/2004	1 059	1 059

	Matériel	TOTAL
Valeurs brutes		
Au 01/01/2005	9 664	9 664
Acquisition	720	720
Cession	-140	-140
Variation de périmètre		
Ecart de conversion	14	14
Autres		
Au 31/12/2005	10 258	10 258
Amortissements et pertes de valeurs		
Au 01/01/2005	8 605	8 605
Dotation ⁽¹⁾	370	370
Reprise	-34	-34
Ecart de conversion	2	2
Autres		
Au 31/12/2005	8 943	8 943
Valeurs nettes comptables		
Au 01/01/2005	1 059	1 059
Au 31/12/2005	1 315	1 315

⁽¹⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne «Dotations aux amortissements» du compte de résultat.



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

6 - PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Titres de participation non consolidées	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Instruments dérivés	Actifs de couverture	TOTAL
Au 01/01/2004	156	4	90	79	177	506
Acquisition			37		1	38
Cession		-1	-61	-12		-74
Perte de valeur	-156					-156
Variation de périmètre						
Ecart de conversion						
Autres						
Au 31/12/2004		3	66	67	178	314

	Titres de participation non consolidées	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Instruments dérivés	Actifs de couverture	TOTAL
Au 01/01/2005		3	66	67	178	314
Acquisition			7			7
Cession	-156		-14			-170
Perte de valeur	156					156
Variation de périmètre						
Ecart de conversion			1			1
Autres			-15	-28	-20	-63
Au 31/12/2005		3	45	39	158	245

	Participations dans les entreprises associées
Au 01/01/2005	
Acquisition	
Cession	
Variation de périmètre	785
Au 31/12/2005	785

Les participations dans les entreprises associées correspondent aux titres mis en équivalence décrits ci-dessous :

Part contrôlée par le Groupe FORM'PLAST	% détenu	Capitaux propres	Résultat net
Au 31/12/2005	30	289	35

FORM'PLAST	31/12/2005
Total actif	4 926
Total passif	4 926
Endettement net	919
Chiffre d'affaires	6 830



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

7 - STOCKS

	31/12/2005			31/12/2004		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	7 305	-68	7 237	7 058	-68	6 990
Encours	789	-3	786	874	-9	865
Produits finis	15 293	-100	15 193	14 526	-132	14 394
Marchandises	4 120	-195	3 925	2 938	-121	2 817
TOTAL	27 507	-366	27 141	25 396	-330	25 066

	31/12/2005	31/12/2004
Dotations aux dépréciations	-116	-311
Reprises sur dépréciations	82	477
Ecart de conversion	-2	
TOTAL	-36	166

8 - CLIENTS

	31/12/2005	31/12/2004
Clients et comptes rattachés < 1 an	70 990	67 463
Dépréciation	-863	-1 358
TOTAL	70 127	66 105

9 - AUTRES CREANCES ET ACTIFS COURANTS

	31/12/2005	31/12/2004
Créances sociales	263	334
Créances fiscales	2 443	1 676
Autres créances	2 201	3 352
	4 907	5 362
Dépréciation		-1 679
TOTAL	4 907	3 683

10 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2005	31/12/2004
Disponibilités	6 523	6 365
Placements court terme	4 594	3 521
TOTAL	11 117	9 886

Les placements à court terme sont essentiellement constitués de SICAV monétaires.



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

(en milliers d'Euros)

11 - CAPITAUX PROPRES

11.1 Composition du capital

Le capital est composé de 2 032 875 actions d'une valeur nominale de 6.20 €.

Un droit de vote double est attribué à certaines actions. Le nombre de ces actions au 31/12/2005 est de 1 225 984.

11.2 Actions propres

Nombre d'actions détenues	Autorisations	Réalizations	
		31/12/2005	31/12/2004
Détentions à l'ouverture		95 248	94 495
Achats d'actions	203 287	5 109	5 260
Annulation d'actions			
Vente d'actions		-5 492	-4 507
Détentions à la clôture	203 287	94 865	95 248

Variation en valeur	31/12/2005	31/12/2004
Solde à l'ouverture	2 406	2 350
Achats d'actions	307	348
Annulation d'actions		
Vente d'actions	-337	-292
Solde à la clôture	2 376	2 406

11.3 Dividende versé

Le dividende versé par action sur l'exercice 2005, tout comme en 2004, est de 1.60 €.

12 - PROVISIONS POUR RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

12.1 Les avantages postérieurs à l'emploi

12.1.1 Détermination des engagements nets au bilan

Détermination des engagements nets au bilan	31/12/2005				31/12/2004			
	France		Italie	TOTAL	France		Italie	TOTAL
	IDR	Préretraite amiante	TFR		IDR	Préretraite amiante	TFR	
Valeur actualisée des engagements à la clôture	-1 968	-541	-3 255	-5 764	-1 635		-3 418	-5 053
Ecart actuariels non comptabilisés					157			157
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	308			308	295			295
Engagements nets au passif	-1 817	-541	-3 255	-5 613	-1 360		-3 418	-4 778
Engagements nets à l'actif	158			158	178			178
Engagements nets	-1 659	-541	-3 255	-5 455	-1 182		-3 418	-4 600

12.1.2 Evolution sur l'exercice

Evolution sur l'exercice des engagements	31/12/2005				31/12/2004			
	France		Italie	TOTAL	France		Italie	TOTAL
	IDR	Préretraite amiante	TFR		IDR	Préretraite amiante	TFR	
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	-1 635		-3 418	-5 053	-1 311		-3 341	-4 652
Coût financier	-69		-144	-213	-64			-64
Coût des services rendus dans l'exercice	-134	-15	-236	-385	-110		-467	-577
Coût des services passés		-526		-526				
Prestations payées	143		438	581	8		390	398
Ecart actuariels de l'exercice ⁽¹⁾	-272		105	-167	-157			-157
Valeur actualisée des engagements à la clôture	-1 967	-541	-3 255	-5 763	-1 634		-3 418	-5 052

⁽¹⁾ En application de l'amendement IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres.



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

Evolution sur l'exercice des actifs	31/12/2005				31/12/2004			
	France		Italie	TOTAL	France		Italie	TOTAL
	IDR	Préretraite amiante	TFR		IDR	Préretraite amiante	TFR	
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture	295			295	282			282
Cotisations payées								
Prestations versées								
Produits estimés	13			13	14			14
Ecarts actuariels sur les actifs du régime								
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	308			308	296			296

12.1.3 Eléments comptabilisés au compte de résultat

Eléments comptabilisés au compte de résultat	31/12/2005				31/12/2004			
	France		Italie	TOTAL	France		Italie	TOTAL
	IDR	Préretraite amiante	TFR		IDR	Préretraite amiante	TFR	
Coût financier ⁽²⁾	-69		-144	-213	-64		-467	-64
Coût des services rendus dans l'exercice ⁽³⁾	-134	-15	-236	-385	-110		-467	-577
Coût des services passés ⁽⁴⁾		-526		-526				
Rendement attendu des actifs du régime ⁽⁵⁾	12			12	14			14
TOTAL	-191	-541	-380	-1 112	-160		-467	-627

12.2 Les autres avantages à long terme

12.2.1 Les médailles du travail

Evolution sur l'exercice des passifs	31/12/2005
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	
Coût financier	
Coût des droits acquis dans l'exercice	-2
Coût des services passés	-46
Primes payées	
Ecarts actuariels de l'exercice	
Valeur actualisée des engagements à la clôture	-48

Charges comptabilisées au compte de résultat	31/12/2005
Coût financier ⁽²⁾	
Coût des droits acquis dans l'exercice ⁽³⁾	-2
Coût des services passés ⁽⁴⁾	-46
TOTAL	-48

12.2.2 Le droit individuel à formation

Evolution sur l'exercice des passifs	31/12/2005
Valeur des engagements au bilan à l'ouverture	
Droits de formation acquis	-475
Droits de formation utilisés	
Valeur des engagements au bilan à la clôture	-475

12.3 Les hypothèses actuarielles

Hypothèses actuarielles	31/12/2005	31/12/2004
Taux d'actualisation	3,43 %	4,21 %
Taux de rendement estimé des actifs du régime	3,43 %	4,21 %
Taux d'augmentation des salaires	2,5 % - 3 %	2,5 % - 3 %

12.4 Détail du poste provisions pour retraite et avantages similaires

	31/12/2005	31/12/2004
Avantages postérieurs à l'emploi	-5 613	-4 778
Les médailles du travail	-48	
Le droit individuel à formation	-475	
Provision pour départ des agents	-373	-454
Montant au passif	-6 509	-5 232

(2) Le coût financier figure sur la ligne «Autres produits et charges financiers».

(3) Le coût des services rendus dans l'exercice figure sur la ligne «Charges de personnel».

(4) Le coût des services passés figure sur la ligne «Charges de personnel».

(5) Le rendement attendu des actifs du régime figure sur la ligne «Coût de l'endettement financier net».



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

13 - PROVISIONS

13.1 Provisions non courantes

	Coûts remise en état des sites	Litiges avec l'administration fiscale	Autres	TOTAL
Au 01/01/2004	669		269	938
Dotations	30	376	440	846
Utilisations			-93	-93
Autres			24	24
Au 31/12/2004	699	376	640	1 715
Au 01/01/2005	699	376	640	1 715
Dotations	85			85
Utilisations			-50	-50
Autres			120	120
Au 31/12/2005	784	376	710	1 870

13.2 Provisions courantes

	Litiges Prud'homaux	Garantie clients	Autres ⁽¹⁾	TOTAL
Au 01/01/2004	548		555	1 103
Dotations	497	129	399	1 025
Utilisations	-117	-19		-136
Reprises de provisions non utilisées	-47	-17	-178	-242
Autres		269	-293	-24
Au 31/12/2004	881	362	483	1 726
Au 01/01/2005	881	362	483	1 726
Dotations	315	606	571	1 492
Utilisations	-192	-77	-57	-326
Reprises de provisions non utilisées	-176	-196	-202	-574
Autres			-126	-126
Au 31/12/2005	828	695	669	2 192

⁽¹⁾ Correspond principalement à des litiges commerciaux.

14 - PASSIFS FINANCIERS

14.1 Emprunts et dettes financières

	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	22 860	30 342
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	20 914	19 223
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-11 117	-9 886
Total de l'endettement	32 657	39 679
Gearing	0,32	0,43
Dettes brutes	43 774	49 565



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

	notionnel	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	31/12/2005	31/12/2004
	31/12/2005					
Dettes envers les établissements de crédit	39 085	19 732	19 166	287	39 185	45 356
Dettes financières liées aux locations financements	1 036	318	718		1 036	642
Instruments dérivés	94		94		94	80
Autres	3 459	864	2 595		3 459	3 487
TOTAL	43 674	20 914	22 573	287	43 774	49 565

Taux d'intérêt des dettes financières :

	31/12/2005	31/12/2004
Total taux fixe	4 738	6 458
Total taux variable	39 036	43 107
TOTAL	43 774	49 565

Les intérêts sur dettes à taux variables sont indexés sur des références monétaires principalement l'Euribor.

Les intérêts sur dettes à taux fixes sont compris entre 3.95 % et 5.20 %, l'échéance la plus longue étant 2010.

Covenants :

Au 31 décembre 2005, 13 millions d'euros étaient assortis de covenants, ces ratios sont respectés au 31/12/2005.

14.2 Instruments dérivés

Le Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change à l'aide d'instruments dérivés ; en aucun cas le Groupe Guillin est en risque spéculatif. La dette financière du Groupe est de 43.7 millions d'euros, dont 39 millions d'euros en taux variable pour un total des couvertures de 20.5 millions d'euros.

	Date de mise en place	Monnaie	Montant des capitaux	Ventilation		Juste valeur	
				à - d'1 an	à + d'1 an	31/12/2005	31/12/2004
Opérations sur les taux							
Swap Euribor 3 mois contre Euribor 12 mois durée 3 ans : Si Euribor 12 mois compris entre 1,80 % et 2,50 % alors 1,80 % sinon Euribor 12 mois	01/07/2005	EUR	5 000		5 000	-22	
Swap Euribor 3 mois + 0,75 précompté contre Libor 12 mois dollar + 0,26 postcompté pendant 3 ans puis Euribor 3 mois + 0,26 amortissable semestriellement sur 7 ans :	11/12/2001	EUR	5 086	2 229	2 857	39	67
Swap Euribor 3 mois contre (3,70 % x 50 %) + (Euribor 3 mois x 50 %) avec un Cap à 3,70 %. Durée 5 ans :	10/03/2003	EUR	5 000		5 000	-37	-62
Swap Euribor 3 mois contre Euribor 12 mois associé à un Collar (Floor à 2,35 % et Cap à 2,70 %). Durée 3 ans :	04/06/2003	EUR	5 455	5 455		-3	-18
TOTAL			20 541	7 684	12 857	-23	-13

Opérations sur les devises : Au 31/12/2005 et au 31/12/2004, il n'y a pas de couverture de change.

La variation de juste valeur des instruments dérivés de -10 K€ figure sur la ligne «Coût de l'endettement financier net» du compte de résultat.

15 - AUTRES DETTES ET PASSIFS COURANTS

	31/12/2005	31/12/2004
Dettes sociales	11 359	11 001
Dettes fiscales	2 562	2 783
Autres	5 011	6 420
TOTAL	18 932	20 204



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'Euros)

16 - PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires	254 208	236 444
Participations commerciales	-6 873	-6 069
Escomptes accordés	-184	-187
Variation provision pour SAV	111	-137
TOTAL	247 262	230 051

17 - ACHATS CONSOMMES

	31/12/2005	31/12/2004
Achats consommés de matières premières	-65 377	-55 751
Achats consommés de négoce	-40 245	-39 918
Autres achats consommés	-8 645	-8 361
Variation brute des stocks	964	530
Escomptes obtenus	31	42
Dépréciations nettes sur stocks	-34	166
TOTAL	-113 306	-103 292

18 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	31/12/2005	31/12/2004
Charges variables ⁽¹⁾	-29 683	-28 835
Charges fixes	-13 316	-13 378
TOTAL	-42 999	-42 213

⁽¹⁾ Directement proportionnelles aux quantités vendues ou produites.

19 - IMPOTS ET TAXES

	31/12/2005	31/12/2004
Taxe professionnelle	-2 885	-2 634
Autres	-2 119	-1 714
TOTAL	-5 004	-4 348



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

20 - CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2005	31/12/2004
Charges de personnel	-46 896	-44 439
Charges de personnel intérimaire	-1 929	-2 228
Intéressement	-1 069	-1 059
Participation	-949	-965
Indemnités de départ à la retraite et les autres avantages sociaux	-1 233	-168
TOTAL	-52 076	-48 859

L'effectif moyen du Groupe se répartit par catégorie de salariés comme suit :

	31/12/2005	31/12/2004
Cadres	184	176
Agents de maîtrise - Employés	242	230
Ouvriers	679	685
TOTAL	1 105	1 091

Le nombre moyen d'intérimaires et de saisonniers est de 165 en 2005, contre 204 en 2004.

21 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	31/12/2005	31/12/2004
Dotations aux amortissements	-13 796	-13 361
Dotations aux amortissements des locations financements	-331	-132
TOTAL	-14 127	-13 493

22 - DOTATIONS AUX PROVISIONS

	31/12/2005	31/12/2004
Dotations aux provisions pour litiges prud'hommes	-316	-452
Dotations aux provisions pour litiges avec l'administration fiscale		-376
Dotations aux provisions pour garantie clients	-606	-129
Dotations aux provisions pour litiges divers ⁽¹⁾	-190	-913
Reprises sur provisions pour litiges prud'hommes	175	47
Reprises sur provisions pour garantie clients	196	17
Reprises sur provisions pour litiges divers ⁽¹⁾	203	381
TOTAL	-538	-1 425

⁽¹⁾ Concernent principalement des litiges commerciaux



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

23 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2005	31/12/2004
Dépréciations nettes sur créances clients	-55	-344
Autres produits d'exploitation		318
Autres charges d'exploitation	-54	
Produits des cessions d'immobilisations	1 222	99
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	-1 482	-470
Produits non récurrents sur opérations de gestion	1 064	30
Charges non récurrentes sur opérations de gestion	-317	
TOTAL	378	-367

24 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	31/12/2005	31/12/2004
Dépréciations écart d'acquisition		-1 707
TOTAL		-1 707

25 - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2005	31/12/2004
Intérêts des emprunts	-1 306	-1 452
Intérêts sur participation	-185	-218
Intérêts sur les locations financements	-25	-26
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	26	6
Intérêts des instruments dérivés	-10	-64
Autres produits financiers	164	215
Autres charges financières	-98	-191
TOTAL	-1 434	-1 730

26 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	31/12/2005	31/12/2004
Gains de change	758	513
Pertes de change	-71	-473
Effet d'actualisation	-330	-112
TOTAL	357	-72

27 - IMPOTS SUR LE RESULTAT

27.1 Charges d'impôt

	31/12/2005	31/12/2004
Impôt exigible	-7 809	-6 285
Impôt différé	-31	-1 080
TOTAL	-7 840	-7 365

La société mère Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % ses filiales françaises : Alphaform, Dynaplast, Guillin Emballages et Socamel, a opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'intégration fiscale a permis de réaliser un gain d'impôt de 998 K€ en 2005 et de 1 655 K€ en 2004.



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

27.2 Réconciliation entre le taux légal en France et le taux effectif d'impôt du compte de résultat consolidé

	31/12/2005		31/12/2004	
Résultat net consolidé avant impôt	21 664		18 050	
Impôt théorique	7 567	34,93 %	6 395	35,43 %
Changements de taux en France	-104	-0,48 %	-47	-0,26 %
Différences de taux à l'étranger	-19	-0,09 %	-142	-0,79 %
Différences de base (IRAP en Italie)	423	1,95 %	406	2,25 %
Intégration fiscale	34	0,16 %	-15	-0,08 %
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-12	-0,06 %		
Pertes fiscales sans constatation d'impôt différé	4	0,02 %	46	0,26 %
Autres différences	-53	-0,25 %	722	4,00 %
Impôt effectif	7 840	36,19 %	7 365	40,80 %

27.3 Origine des impôts différés actifs et passifs

	31/12/2005				31/12/2004	
	Actif	Passif	Résultat	Capitaux propres	Actif	Passif
Avantages du personnel	735	106	144	109 (1)	479	103
Différences temporelles liées aux fiscalités locales	851	1 490	110		907	1 654
Elimination des marges internes sur cessions stocks	184		24		160	
Elimination des marges internes sur cessions immobilisations	76		1		75	
Immobilisations et amortissements	151	2 501	-147		173	2 364
Instruments financiers	21	-15	54		28	46
Contrats de location financement	-46	5	79		-73	57
Provisions réglementées		10 279	-450	104 (2)		9 934
Elimination des provisions internes	284	138	154		513	521
TOTAL	2 256	14 504	-31	213	2 262	14 679

⁽¹⁾ Impôt différé relatif aux écarts actuariels sur les engagements envers le personnel comptabilisés en capitaux propres.

⁽²⁾ Impact de changement de taux d'impôt en France.



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

AUTRES INFORMATIONS

(en milliers d'Euros)

28 - INFORMATION SECTIORELLE

28.1 Information par secteur d'activité

	31/12/2004				
	Secteur Emballage	Secteur Matériel	Autre ⁽¹⁾	Eliminations	TOTAL
Produits des activités ordinaires externes	203 785	26 266			230 051
Produits des activités ordinaires inter secteur	206	409	6 218	-6 833	0
Produits des activités ordinaires	203 991	26 675	6 218	-6 833	230 051
Dotation aux amortissements	-12 120	-737	-636		-13 493
Résultat opérationnel	21 516	-3 166	1 502		19 852
Coût de l'endettement financier net	-679	-7	-1 044		-1 730
Résultat net	13 406	-3 075	354		10 685
Actif sectoriel	214 259	27 447	26 261	-35 171	232 796
Passif sectoriel	115 814	13 373	45 990	-35 171	140 006
Investissements industriels	16 793	835	625		18 253
Effectif ⁽²⁾	1 085	178	32		1 295

	31/12/2005				
	Secteur Emballage	Secteur Matériel	Autre ⁽¹⁾	Eliminations	TOTAL
Produits des activités ordinaires externes	222 804	24 458			247 262
Produits des activités ordinaires inter secteur	84	443	6 848	-7 375	0
Produits des activités ordinaires	222 888	24 901	6 848	-7 375	247 262
Dotation aux amortissements	-12 663	-797	-667		-14 127
Résultat opérationnel	22 649	-1 595	1 652		22 706
Coût de l'endettement financier net	-778	-18	-638		-1 434
Quote-part dans les résultats des participations associées			35		35
Résultat net	15 415	-1 014	-577		13 824
Actif sectoriel	222 450	26 955	22 835	-31 318	240 922
Participations dans les entreprises associées			785		785
Total actif sectoriel	222 450	26 955	23 620	-31 318	241 707
Passif sectoriel	113 131	13 023	43 284	-31 318	138 120
Investissements industriels	15 261	592	213		16 066
Effectif ⁽²⁾	1 063	173	34		1 270

⁽¹⁾ Société-mère.

⁽²⁾ Y compris intérimaires et saisonniers.

28.2 Information par secteur géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Quant aux actifs et investissements, ils sont repris en fonction de la situation géographique des sociétés.

	31/12/2004			
	France	Italie	Autres	TOTAL
Produits des activités ordinaires externes	141 656	39 460	48 935	230 051
Actif sectoriel	175 090	48 628	9 078	232 796
Investissements industriels	15 525	2 541	187	18 253

	31/12/2005			
	France	Italie	Autres	TOTAL
Produits des activités ordinaires externes	146 137	45 359	55 766	247 262
Actif sectoriel	178 169	51 608	11 930	241 707
Investissements industriels	11 033	2 903	2 130	16 066



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

29 - RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions. En l'absence d'instrument dilutif, le nombre moyen d'actions après dilution est identique.

	31/12/2005	31/12/2004
Résultat part du Groupe en euros	13 650 295	10 483 305
Nombre d'actions total	2 032 875	2 032 875
Nombre d'actions propres	-94 865	-95 248
Nombre d'actions en circulation	1 938 010	1 937 627
Résultat par action	7,04	5,41

30 - PARTIES LIEES

Les Parties liées concernent exclusivement les filiales et les participations dans les entreprises associées.

30.1 Transactions avec les entreprises associées

Ces transactions concernent les relations avec la société Form'plast, dont les comptes sont mis en équivalence.

FORM'PLAST	31/12/2005
Chiffre d'affaires	236
Clients	12
TOTAL	248

30.2 Rémunération des organes de direction

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2005 aux organes de direction du Groupe Guillin en raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0.3 M €, nets de charges et d'impôts.

31 - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

31.1 Capacité d'autofinancement retraitée

	31/12/2005	31/12/2004
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	39 074	36 966
Charges d'impôt (y compris impôt différé)	-7 840	-7 365
Coût de l'endettement net financier	-1 434	-1 730
Divers ajustements ⁽¹⁾	66	1 081
Capacité d'autofinancement retraitée	29 866	28 952

Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	35	
Provision impôt différé	31	1081
(1) Divers ajustements	66	1081



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

31.2 Réconciliation de la trésorerie nette dans le tableau des flux

	31/12/2005	31/12/2004
Banques créditrices ⁽¹⁾	-7 441	-4 979
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 117	9 886
TOTAL	3 676	4 907

⁽¹⁾ Compris dans les emprunts et dettes financières court terme.

32 - ENGAGEMENT DU GROUPE

32.1 Engagements donnés

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Type	Biens donnés en garantie	2005	2004
Hypothèque	Bâtiments	1 556	2 151
Nantissement	Titres	12 978	17 711
Fidéjussion		126	250
Cautions bancaires (1)		890	359

⁽¹⁾ Retenue garantie clients et autres.

32.2 Engagements reçus

Néant

32.3 Locations simples

Il s'agit essentiellement de la location des véhicules sur une courte durée, en moyenne 18 mois.

	31/12/2005	31/12/2004
Charge de l'exercice	1 449	1 333

33 - PASSIFS ÉVENTUELS

Aucun passif éventuel n'a été identifié à la clôture de l'exercice.

34 EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

TRANSITIONS AUX IFRS

(en milliers d'Euros)

35 - TRANSITION AUX IFRS

35.1 Options retenues dans le cadre de la première application

35.1.1 Regroupement d'entreprises

Conformément aux mesures transitoires autorisées par IFRS 1 «Première adoption des IFRS», les acquisitions et regroupement d'entreprises comptabilisés avant le 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités, et les écarts d'acquisition comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

35.1.2 Réévaluation des immobilisations corporelles

Le Groupe n'a pas opté pour la méthode de la réévaluation pour la comptabilisation de certaines catégories d'immobilisations corporelles mais a retenu le modèle du coût amorti.

35.1.3 Avantages du personnel

Dans le cadre de l'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2004, le Groupe Guillin a utilisé l'option IFRS 1, de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels à cette date en réduction des capitaux propres.

35.1.4 Ecart de conversion

Conformément à l'option autorisée par IFRS 1 «Première adoption des IFRS», le Groupe Guillin a choisi de reclasser au poste «Réserves consolidées», les «Ecart de conversion» accumulées au 1^{er} janvier 2004 résultant du mécanisme de conversion des filiales étrangères.

35.1.5 Application anticipée de la norme sur les instruments financiers

Suite au choix offert par le normalisateur sur la date d'application des normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers, le Groupe a retenu d'appliquer ces normes à compter du 1^{er} janvier 2004.



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

35.2 Réconciliation du bilan au 1er janvier 2004

	Normes françaises	Total Reclassements (Note 1)	Total Retraitements Immobilisations (Note 2)	Total Retraitements IAS 32 39 et IAS 2 (Note 3)	Total Retraitements Provisions et IAS 21 (Note 4)	Normes IFRS
ACTIF						
Ecarts d'acquisition	20 350	9 299	-2 000			27 649
Immobilisations incorporelles	10 439	-9 299	29			1 169
Immobilisations corporelles	61 934		24 958			86 892
Participations dans les entreprises associées						
Autres actifs financiers	94			79	176	349
Autres actifs non courants		1 100				1 100
Impôts différés		1 776	-86	10	560	2 260
Actif non courant	92 817	2 876	22 901	89	736	119 419
Stocks et en-cours	20 150			420		20 570
Créances Clients	62 133			299		62 432
Créance d'impôt sociétés	1 326	209				1 535
Autres créances et actifs courants	6 303	-1 498			-725	4 080
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 764			-136		7 628
Actif courant	97 676	-1 289		583	-725	96 245
TOTAL ACTIF	190 493	1 587	22 901	672	11	215 664
PASSIF						
Capital	12 604					12 604
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 929					4 929
Titres Groupe Guillin autodétenus	-2 214			-136		-2 350
Réserves consolidées	43 786		13 716	600	-445	57 657
Résultat net consolidé - Part du Groupe	11 679					11 679
Capitaux propres - Part du Groupe	70 784		13 716	464	-445	84 519
Intérêts minoritaires	11			3		14
Capitaux propres	70 795		13 716	467	-445	84 533
Provisions pour retraite et avantages similaires	4 930				146	5 076
Provisions	1 363	-499			74	938
Emprunts et dettes financières long terme	28 635		412	-391		28 656
Impôts différés	2 509	1 776	8 648	352	311	13 596
Autres passifs non courants						
Passif non courant	37 437	1 277	9 060	-39	531	48 266
Provisions	1 178				-75	1 103
Emprunts et dettes financières court terme	18 600		125	262		18 987
Dettes fournisseurs	42 029					42 029
Dette d'impôt sociétés	115	160				275
Autres dettes et passifs courants	20 339	150		-18		20 471
Passif courant	82 261	310	125	244	-75	82 865
TOTAL PASSIF	190 493	1 587	22 901	672	11	215 664



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

35.3 Réconciliation au 31 décembre 2004

35.3.1 Bilan

	Normes françaises	Total Reclassements (Note 1)	Total Retraitements Immobilisations (Note 2)	Total Retraitements IAS 32 39 et IAS 2 (Note 3)	Total Retraitements Provisions et IAS 21 (Note 4)	Normes IFRS
ACTIF						
Ecarts d'acquisition	21 712	9 299	-1 241			29 770
Immobilisations incorporelles	10 219	-9 299	80			1 000
Immobilisations corporelles	65 858		26 679			92 537
Participations dans les entreprises associées						
Autres actifs financiers	69			67	178	314
Autres actifs non courants		1 031				1 031
Impôts différés		1 674	-113	28	673	2 262
Actif non courant	97 858	2 705	25 405	95	851	126 914
Stocks et en-cours	24 766			300		25 066
Créances Clients	65 924			181		66 105
Créance d'impôt sociétés	1 142					1 142
Autres créances et actifs courants	5 820	-1 316			-821	3 683
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 087			-201		9 886
Actif courant	107 739	-1 316		280	-821	105 882
TOTAL ACTIF	205 597	1 389	25 405	375	30	232 796
PASSIF						
Capital	12 604					12 604
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 929					4 929
Titres Groupe Guillin auto-détenus	-2 205			-201		-2 406
Réserves consolidées	52 635		13 725	600	-445	66 515
Résultat net consolidé - Part du Groupe	8 823		2 042	-265	-117	10 483
Capitaux propres - Part du Groupe	76 786		15 767	134	-562	92 125
Intérêts minoritaires	637		25	3		665
Capitaux propres	77 423		15 792	137	-562	92 790
Provisions pour retraite et avantages similaires	4 889				343	5 232
Provisions	2 390	-636			-39	1 715
Emprunts et dettes financières long terme	29 941		287	114		30 342
Impôts différés	3 221	1 674	9 201	220	363	14 679
Autres passifs non courants						
Passif non courant	40 441	1 038	9 488	334	667	51 968
Provisions	1 801				-75	1 726
Emprunts et dettes financières court terme	19 179		125	-81		19 223
Dettes fournisseurs	46 789					46 789
Dettes d'impôt sociétés	265	-169				96
Autres dettes et passifs courants	19 699	520		-15		20 204
Passif courant	87 733	351	125	-96	-75	88 038
TOTAL PASSIF	205 597	1 389	25 405	375	30	232 796



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

35.3.2 Compte de résultat

	Normes françaises	Total Reclassements (Note 1)	Total Retraitements Immobilisations (Note 2)	Total Retraitements IAS 32 39 et IAS 2 (Note 3)	Total Retraitements Provisions (Note 4)	Normes IFRS
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	236 444	-6 393				230 051
Autres produits de l'activité	1 955	-1 927				28
Variation des stocks de produits en cours et produits finis	3 551					3 551
Production immobilisée		1 927				1 927
Achats consommés	-103 500	328		-120		-103 292
Autres achats et charges externes	-50 313	7 851	151	7	91	-42 213
Impôts et taxes	-4 430	82				-4 348
Charges de personnel	-46 576	-2 181			-102	-48 859
Dotations aux amortissements	-15 598		2 105			-13 493
Dotations nettes aux provisions	540	-1 848			-117	-1 425
Autres produits et charges d'exploitation	-453	537	-334	-118		-368
Autres produits et charges opérationnels		-1 707				-1 707
RESULTAT OPERATIONNEL	21 620	-3 331	1 922	-231	-128	19 852
Coût de l'endettement financier net	-1 806	280	-26	-178		-1 730
Autres produits et charges financiers	118	-135		-6	-49	-72
Résultat exceptionnel	-1 479	1 479				0
Impôts sur les résultats	-6 998		-577	151	59	-7 365
Amortissements Ecarts d'acquisition	-2 453	1 707	746			0
RESULTAT NET	9 002	0	2 065	-264	-118	10 685



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

35.3.3 Tableau des flux de trésorerie

	Normes françaises	Reclassements (Note 5)	Reclassements (Note 5)	Normes IFRS
RESULTAT NET CONSOLIDE	9 002		1 683	10 685
Dotations nettes aux amortissements	18 051	-1 707	-2 851	13 493
Dotations nettes aux provisions	2 321	-1 222	326	1 425
Plus values et moins values de cessions	86		334	420
Autres produits et charges calculés		1 848		1 848
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence				
Coût de l'endettement net financier		1 730		1 730
Charge d'impôt (y compris différés)		7 365		7 365
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et impôt	29 460	8 014	-508	36 966
Impôts versés		-6 071		-6 071
Variation des stocks nets de provisions	-3 971		120	-3 851
Variation des clients nets de provisions	-3 791		118	-3 673
Variation dettes fournisseurs	4 760			4 760
Variation des autres dettes et créances	-642	-282	236	-688
TOTAL VARIATION DU BFR	-3 644	-282	474	-3 452
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	25 816	1 661	-34	27 443
Acquisitions d'immobilisations	-18 253			-18 253
Cessions d'immobilisations	99			99
Variation des créances et dettes sur immobilisations	757			757
Incidence des écarts de conversions sur les variations de périmètres	-760			-760
Autres flux liés aux opérations d'investissement		69	-2	67
Investissement net financier	-4 678			-4 678
Variation des dettes sur immobilisations financières				
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-22 835	69	-2	-22 768
Nouveaux emprunts	15 934		113	16 047
Remboursement emprunts	-14 144		-132	-14 276
Intérêts payés		-1 820		-1 820
Dividendes versés aux actionnaires et aux minoritaires	-3 101			-3 101
Rachats ou ventes d'actions propres	23		-65	-42
Autres flux liés aux opérations de financement	448		52	500
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-840	-1 820	-32	-2 692
Incidence des écarts de conversion	323		3	326
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	2 464	-90	-65	2 309
TRESORERIE à l'ouverture de l'exercice	2 160	574	-136	2 598
TRESORERIE à la clôture de l'exercice	4 624	484	-201	4 907



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

35.4 Principaux impacts liés à l'adoption des normes IAS/IFRS sur les états financiers

NOTE 1

Des immobilisations incorporelles non amortissables, telles que des parts de marché, avaient été comptabilisées lors de l'affectation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe avant le 1^{er} janvier 2004. Les éléments reconnus ne satisfaisant pas les critères de comptabilisation tels que définis par la norme IAS 38 ont été reclassés en écart d'acquisition au 1^{er} janvier 2004 pour 9 299 K€.

Les créances à plus d'un an ont été reclassées dans le poste «Autres actifs non courants» pour un montant de 1 100 K€ au 01/01/2004, et 1 031 K€ au 31/12/2004.

La norme IAS 12 «impôt sur le résultat» impose la compensation des actifs et passifs d'impôts différés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôts différés sont levés par la même autorité fiscale. Sur la base de ce critère, le Groupe a reclassé un montant d'impôts différés de 1 776 K€ au 1^{er} janvier 2004 et de 1 674 K€ au 31 décembre 2004.

La provision pour garanties clients a été reclassée dans le poste «Autres passifs courants» pour un montant de 499 K€ au 01/01/2004 et 636 K€ au 31/12/2004, dans la mesure où les produits attachés à l'activité de service après vente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

Principaux reclassements dans le compte de résultat :

- Les participations commerciales enregistrées précédemment en autres achats et charges externes ont été reclassées en déduction des produits des activités ordinaires pour un montant de 6 069 K€ au 31 décembre 2004 ;
- Les escomptes accordés aux clients, auparavant classés en résultat financier ont été reclassés en diminution des produits des activités ordinaires pour un montant de 187 K€ au 31 décembre 2004 ;
- Les charges de personnel intérimaire, auparavant classés dans le poste «Autres achats et charges externes» ont été reclassées en charges de personnel pour un montant de 2 228 K€ au 31 décembre 2004 ;
- La production immobilisée de 1 927 K€ au 31 décembre 2004 a été reclassée sur une ligne distincte ;
- La dépréciation sur les écarts d'acquisition est reclassée en «Autres produits et charges opérationnels» pour un montant 1 707 K€ au 31 décembre 2004 ;
- Les charges exceptionnelles nettes non récurrentes sont reclassées dans l'ensemble des produits et charges pour un montant de 1 479 K€ au 31 décembre 2004 principalement dans le poste «Dotations aux provisions nettes» (1 472 K€ au 31 décembre 2004).

NOTE 2

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 16 (Immobilisations corporelles), concernant l'approche par composant et la durée d'utilité, le Groupe Guillin a procédé à un examen complet de ses immobilisations. Cette analyse a conduit le Groupe à affiner la durée d'utilisation des actifs et s'est traduit dans les comptes au 1^{er} janvier 2004 par une augmentation de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles de 24 958 K€ et de 26 679 K€ au 31/12/2004.

Ces retraitements conduisent à constater un impôt différé passif de 8 648 K€ au 1^{er} janvier 2004 et de 9 201 K€ au 31 décembre 2004.

En application de la norme IFRS 1, les amortissements existant au 1^{er} janvier 2004 sont imputés sur la valeur brute des écarts

d'acquisition. Cette opération de neutralisation des amortissements antérieurs n'a donc aucun impact sur les capitaux propres.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet de tests de dépréciation selon une périodicité annuelle ou plus en cas d'indices de perte de valeur. Suite à l'application de la norme IAS 16 conduisant à l'accroissement des valeurs nettes des immobilisations, un test de dépréciation a été effectué sur chaque société se traduisant par la dépréciation d'un écart d'acquisition pour un montant de 2 000 K€ au 1^{er} janvier 2004.

Principaux reclassements dans le compte de résultat :

- L'application de la norme IAS 16 a pour conséquence de diminuer la dotation aux amortissements pour un montant de 2 105 K€ au 31 décembre 2004.
- L'annulation de la dotation aux amortissements sur les écarts d'acquisition, auparavant constaté dans le référentiel français, s'élève à 746 K€ au 31 décembre 2004.
- L'impact lié à l'impôt sur les différents retraitements liés aux immobilisations est de 577 K€ au 31 décembre 2004.

NOTE 3

Le Groupe Guillin a décidé d'appliquer les normes IAS 32 et 39 à compter du 1^{er} janvier 2004, les instruments dérivés ont été valorisés à la juste valeur, les passifs financiers ont été enregistrés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'impact de ces retraitements sur les capitaux propres du 1^{er} janvier 2004 conduit à une augmentation des réserves de 101 K€ pour les emprunts et de 33 K€ pour les instruments dérivés. Au 31 décembre 2004, l'impact de ces retraitements sur les capitaux propres du Groupe n'est pas significatif.

L'actualisation des créances et des dettes conformément à IAS 39 n'est pas significative.

L'impact de ces différents retraitements constitue une diminution des dettes financières du Groupe à hauteur de 129 K€ au 1^{er} janvier 2004 (diminution de la part non courante de 391 K€ et augmentation de la part courante de 262 K€) et une augmentation à hauteur de 33 K€ au 31 décembre 2004 (augmentation de la part non courante à hauteur de 114 K€ et diminution de la part courante à hauteur de 81 K€).

Certaines dépréciations des stocks et des créances clients avaient été constituées selon le référentiel français sur la base de données statistiques. Cette modalité de calcul n'étant pas acceptée par les normes IFRS, ces dépréciations ont été annulées pour un montant total avant impôt de 719 K€ au 1^{er} janvier 2004 et de 481 K€ au 31 décembre 2004. Ces retraitements conduisent à constater des impôts différés passifs à hauteur de 262 K€ au 1^{er} janvier 2004 et de 174 K€ au 31 décembre 2004.

Les titres d'autocontrôle destinés à la régularisation des cours, enregistrés dans le référentiel français en Valeurs Mobilières de Placement (poste «Trésorerie et équivalents de trésorerie») ont été reclassés en déduction des capitaux propres pour un montant de 136 K€ au 1^{er} janvier 2004 et 201 K€ au 31 décembre 2004.

Principaux reclassements dans le compte de résultat :

- L'application du coût amorti des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif a pour effet d'augmenter le coût de l'endettement financier net de 114 K€ au 31 décembre 2004.
- La valorisation des instruments financiers à la juste valeur se traduit également par une augmentation du coût de l'endettement financier net de 64 K€ au 31 décembre 2004.



Annexes aux Etats Financiers Consolidés

NOTE 4

En normes françaises, le Groupe comptabilisait les indemnités de départ à la retraite selon une méthode prospective. L'application de la norme IAS 19 (Avantages du personnel) impose la détermination de la dette actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Ce changement de méthode ainsi que le changement d'hypothèses actuarielles ont amené le Groupe à constater l'écart actuariel immédiatement en situation nette. Au 1^{er} janvier 2004, cette méthode se traduit par une augmentation des provisions de 262 K€ et par la reconnaissance d'actifs de couverture pour 176 K€. Compte tenu de l'effet impôt, l'impact de ce retraitement conduit à une diminution des réserves du Groupe de 56 K€ au 1^{er} janvier 2004 et de 173 K€ au 31 décembre 2004.

Par ailleurs, l'actualisation d'une provision à long terme constituée sur l'une des filiales du Groupe conduit à diminuer le poste «Provisions pour retraite et avantages similaires pour un montant de 116 K€ au 1^{er} janvier 2004 et de 100 K€ au 31 décembre 2004».

Ecarts de conversion : l'adoption du retraitement optionnel de la norme IFRS 1 conduit à reclasser les écarts de conversion au 1^{er} janvier 2004 (671 K€) dans les réserves consolidées du Groupe. Ce retraitement n'a aucun impact sur les capitaux propres.

Conformément à IAS 21 (Effets des variations des cours des monnaies étrangères), les gains et pertes de change latents portant sur les créances et dettes en devises ont été comptabilisés en réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004 et au compte de résultat au 31 décembre 2004.

Ce retraitement impacte les postes «Autres créances et actifs courants», «Provisions», «Impôts différés actifs» et «Impôts différés passifs». L'impact sur les réserves et le résultat du Groupe n'est pas significatif.

Principal reclassement dans le compte de résultat :

- L'application de la norme IAS 19 entraîne principalement une augmentation des charges de personnel avant impôt de 102 K€ au 31 décembre 2004 au titre du coût des services rendus dans l'exercice.

NOTE 5 :

Principaux reclassements :

- La présentation du tableau de flux de trésorerie en normes IFRS conduit à reclasser la charge d'impôt (y compris impôts différés), soit 7 365 K€ afin de faire apparaître le montant de l'impôt effectivement versé (6 071 K€).
- Cette nouvelle présentation fait ressortir le coût de l'endettement financier net (1 730 K€) qui apparaissait auparavant dans les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation.
- La dépréciation de l'écart d'acquisition de 1 707 K€ mentionnée en note 1 ci-dessus apparaît sur la ligne «Autres produits et charges calculés» dans la mesure où cette charge est comptabilisée sur la ligne «Autres produits et charges opérationnels» au compte de résultat.

Principaux retraitements :

- L'application des normes sur les immobilisations conduit à diminuer les dotations nettes aux amortissements (écart d'acquisition inclus) de 2 851 K€, néanmoins ce retraitement n'a aucun impact sur la capacité d'autofinancement.
- Le reclassement des titres d'autocontrôle mentionné en note 3 ci-dessus (136 K€ au 1^{er} janvier 2004 et 201 K€ au 31 décembre 2004) conduit à une diminution de la variation de trésorerie de 65 K€.





COMPTES SOCIAUX



Comptes Sociaux

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2005

(En milliers d'Euros)

ACTIF	2005			2004	
	BRUT	AMORTISSEMENTS	NET	NET	
Actif immobilisé					
Concessions, brevets et droits similaires	NOTE 3	1 651	1 237	414	591
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	NOTE 3	7	–	7	4
Terrains	NOTE 3	109	–	109	109
Constructions	NOTE 3	1 266	1 236	30	14
Autres immobilisations corporelles	NOTE 3	897	508	389	645
Participations	NOTE 4	75 534	–	75 534	66 384
Autres immobilisations financières	NOTE 4	2 501	–	2 501	2 205
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		81 965	2 981	78 984	69 952
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	NOTE 5	2 044	1	2 043	1 146
Autres créances	NOTE 5	10 248	–	10 248	14 545
Valeurs mobilières de placement	NOTE 6	4 474	–	4 474	3 570
Disponibilités		2 373	–	2 373	2 950
Charges constatées d'avance	NOTE 7	94	–	94	57
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		19 233	1	19 232	22 268
Ecart de conversion actif		–	–	–	–
TOTAL DE L'ACTIF		101 198	2 982	98 216	92 220



Comptes Sociaux

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2005

(En milliers d'Euros)

PASSIF	2005	2004	
Capitaux propres			
Capital social	NOTE 8	12 604	12 604
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 873	9 873
Réserve légale		1 260	1 260
Réserves réglementées		–	154
Autres réserves		20 288	14 202
Report à nouveau		152	152
Résultat de l'exercice		11 839	9 033
Provisions réglementées		139	34
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		56 155	47 312
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	NOTE 9	505	692
Provisions pour charges		–	–
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		505	692
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	NOTE 10	19 412	24 163
Fournisseurs et comptes rattachés		366	255
Dettes fiscales et sociales		2 453	911
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		27	10
Autres dettes		19 298	18 877
Produits constatés d'avance		–	–
TOTAL DES DETTES		41 556	44 216
Ecarts de conversion passif		–	–
TOTAL DU PASSIF		98 216	92 220



Comptes Sociaux

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2005

(En milliers d'Euros)

	2005			2004
	FRANCE	EXPORTATION	TOTAL	TOTAL
Produits d'exploitation				
Production vendue : Services	5 220	1 628	6 848	6 218
Chiffre d'affaires net NOTE 12	5 220	1 628	6 848	6 218
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			13	17
Autres produits			339	561
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			7 200	6 796
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes			1 644	1 855
Impôts, taxes et versements assimilés			165	148
Salaires et traitements		NOTE 13	2 177	2 090
Charges sociales		NOTE 13	870	828
Dotations aux amortissements sur immobilisations			325	392
Dotations aux provisions pour risques et charges			—	—
Autres charges			37	27
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			5 218	5 340
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 982	1 456
Produits financiers				
Produits financiers de participations			9 744	10 994
Autres intérêts et produits assimilés			457	470
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 400	—
Différence positive de change			281	215
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			37	44
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			12 919	11 723
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			—	2 400
Intérêts et charges assimilés			3 034	1 250
Différence négative de change			110	202
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			12	38
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES			3 156	3 890



Comptes Sociaux

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2005

(En milliers d'Euros)

	2005	2004
RÉSULTAT FINANCIER NOTE 14	9 763	7 833
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	11 745	9 289
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8	329
Produits exceptionnels sur opérations en capital	334	30
Reprises sur provisions et transferts de charges	312	96
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	654	455
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	68	—
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	315	9
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	212	423
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	595	432
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NOTE 15	59	23
Impôts sur les bénéfices NOTE 16	35	- 279
TOTAL DES PRODUITS	20 808	18 695
TOTAL DES CHARGES	8 969	9 662
RÉSULTAT NET	11 839	9 033



Comptes Sociaux

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En milliers d'Euros)

	2005	2004
RÉSULTAT NET	11 839	9 033
Dotations nettes aux amortissements	325	2 792
Dotations nettes aux provisions	- 2 500	311
Plus-values ou moins-values de cessions	- 18	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	9 646	12 136
Variation des stocks nets de provisions	-	-
Variation des créances clients nettes de provisions	- 897	298
Variation des dettes fournisseurs	111	- 19
Variation des autres créances et dettes	- 656	1 166
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	- 1 442	1 445
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation	8 204	13 581
Acquisitions d'immobilisations	- 208	- 616
Cessions d'immobilisations	333	9
INVESTISSEMENTS NETS	125	- 607
Investissement net financier	- 7 044	- 1 102
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement	- 6 919	- 1 709
Nouveaux emprunts	3 000	4 800
Remboursements emprunts	- 8 096	- 7 841
Remboursements des avances conditionnées	-	-
Dividendes versés	- 3 101	- 3 101
Autres augmentations des capitaux propres	-	-
Variation issue des opérations de financement	- 8 197	- 6 142
Incidence des écarts de conversion	-	-
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	- 6 912	5 730
TRÉSORERIE à l'ouverture de l'exercice	3 037	- 2 693
TRÉSORERIE à la clôture de l'exercice	- 3 875	3 037

NOTE 21



Comptes Sociaux

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'Euros)

	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL SOCIAL	PRIMES	RÉSERVES	REPORT A NOUVEAU	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	TOTAL
Situation au 31/12/2003	2 032 875	12 604	9 873	10 437	152	8 280	12	41 358
Dotation nette provisions réglementées	–	–	–	–	–	–	22	22
Affectation du résultat 2003	–	–	–	8 280	–	- 8 280	–	0
Dividendes distribués	–	–	–	- 3 101	- 152	–	–	- 3 253
Dividendes actions propres	–	–	–	–	152	–	–	152
Résultat exercice 2004	–	–	–	–	–	9 033	–	9 033
Situation au 31/12/2004	2 032 875	12 604	9 873	15 616	152	9 033	34	47 312
Dotation nette provisions réglementées	–	–	–	–	–	–	105	105
Affectation du résultat 2004	–	–	–	9 033	–	- 9 033	–	0
Dividendes distribués	–	–	–	- 3 101	- 152	–	–	- 3 253
Dividendes actions propres	–	–	–	–	152	–	–	152
Résultat exercice 2005	–	–	–	–	–	11 839	–	11 839
Situation au 31/12/2005	2 032 875	12 604	9 873	21 548	152	11 839	139	56 155



ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

1. Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2005, la société Groupe Guillin a procédé à une augmentation de capital de sa filiale Dynaplast par la création et l'émission de 359 280 actions nouvelles d'un montant total de 6 M€. Elle a également accordé à cette même filiale un abandon de créances à caractère financier de 2 M€.

Dans le cadre de la stratégie de développement dans les Industries Agro-alimentaires du Groupe Guillin, la société Groupe Guillin a acquis le 31 mai 2005 30 % du capital de la SAS Form'Plast, qui réalise en 2005 un chiffre d'affaires de 6.8 M€ pour 7 mois d'activité.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n°99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 Changement de méthode comptable

Première application sur l'exercice des règlements CRC n° 2004-06 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

La société amortit ses immobilisations selon leurs durées d'utilité (durées probables ou possibles d'utilisation). L'amortissement fiscalement déductible reste basé sur les durées d'usages fiscales, la différence étant comptabilisée au poste «amortissements dérogatoires».

Les plans d'amortissements ont été recalculés de manière rétrospective et le différentiel d'amortissements au 1er janvier 2005 a été comptabilisé en « amortissements dérogatoires ».

Les capitaux propres ont augmenté de 98 288 € du à l'accroissement des amortissements dérogatoires, le résultat d'exploitation a augmenté de 16 758 €, le résultat exceptionnel est en baisse de 16 758 €. L'impact est nul sur le résultat net et la capacité d'autofinancement.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les logiciels achetés à des prestataires de services en informatique sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans. Les brevets sont amortis sur une durée de 20 ans.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements économiques pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité et des conditions probables d'utilisation des biens :

- constructions : 30 ans
- Agencements et aménagements : 10 ans
- matériel industriel et moules : 2 à 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans
- matériel de bureau : 10 ans
- matériel informatique : 2 à 5 ans.

Certains matériels font l'objet d'un amortissement dégressif. Le complément par rapport à l'amortissement linéaire est traité comme dérogatoire ; il est comptabilisé en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

2.4 Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition hors frais accessoires.

A la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur consolidée de l'entreprise.

La valeur consolidée de l'entreprise est comparée à sa valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

2.5 Actions propres

La totalité des actions propres est comptabilisée en titres immobilisés, y compris le contrat de liquidité. Les excédents du contrat destiné aux opérations de régularisation des cours sont comptabilisés dans le compte « Autres créances immobilisées ».

2.6 Créances et dettes

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale ; celles en devises sont converties au cours du 31 décembre de l'année ou à leur cours de couverture s'il y a lieu. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.



2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, calculée par catégorie de titres, est inférieure à la valeur comptable.

2.8 Disponibilités

Les disponibilités des devises « out » sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'année. Les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques prud'homaux comprennent les débours estimés par la société au vu des demandes relatives aux actions introduites.

Les provisions pour risques relatifs aux filiales sont évaluées en fonction de leur situation nette négative.

2.10 Indemnités de départ en retraite

La société participe à la constitution des retraites de son personnel. L'ensemble des engagements sociaux et de retraite est compris dans les engagements hors bilan.

Ils correspondent aux indemnités, charges sociales comprises, qui seraient allouées au personnel à l'âge de 60 ans, compte tenu du taux de rotation et de la probabilité de présence. Le calcul conduit à fait l'objet d'une actualisation.

2.11 Instruments dérivés

La société a procédé à des garanties de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette. Elle se couvre pour des risques de changes liés aux variations monétaires. A ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux sont comptabilisés en résultat financier.

2.12 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.



Comptes Sociaux

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

(En milliers d'Euros)

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Mouvements sur les immobilisations.

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE AU 01/01/2005	ACQUISITIONS	VIREMENTS POSTE A POSTE	CESSIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/2005
Logiciels	1 186	15	–	6	1 195
Brevets	456	–	–	–	456
Terrains	109	–	–	–	109
Constructions	1 266	–	–	–	1 266
Autres immobilisations corporelles	883	173	–	174	882
Immobilisations corporelles en cours	284	15	–	284	15
Avances et acomptes	4	3	–	–	7
TOTAL	4 188	206	–	464	3 930

3.2 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

RUBRIQUES	AU 01/01/2005	CHANGEMENT MÉTHODE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AU 31/12/2005
Logiciels	912		170	- 6	1 076
Brevets	139		22		161
Constructions	1 252	- 28	12		1 236
Autres immobilisations corporelles	522	- 54	183	- 143	508
TOTAL	2 825	- 82	387	- 149	2 981

4. Immobilisations financières

4.1 Participations

RUBRIQUES	AU 01/01/2005	AUGMENTATIONS (1)	DIMINUTIONS	AU 31/12/2005
Valeurs brutes	68 784	6 750	–	75 534
Provisions	2 400	–	2 400	–
Valeurs nettes	66 384	6 750	- 2 400	75 534

(1) L'augmentation des valeurs brutes concerne l'augmentation de capital de la Société Dynaplast, ainsi que la prise de participation de la Société Form'Plast. La diminution des provisions concerne les titres Dynaplast.

4.2 Autres immobilisations financières

Les titres immobilisés sont constitués de 94 865 actions propres, dont 2 888 issues du contrat de liquidité. Les diminutions et les augmentations correspondent uniquement aux opérations de régularisation des cours.

Leur valeur de vente à la clôture de l'exercice s'élève à 5 929 K€.

RUBRIQUES	AU 01/01/2005	RECLASSEMENT	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AU 31/12/2005
Titres immobilisés	2 205	201	307	- 336	2 377
Autres créances immobilisées	–	90	29	–	119
Autres immobilisations financières	–	–	5	–	5
Valeurs brutes	2 205	291	341	- 336	2 501
Provisions	–	–	–	–	–
Valeurs nettes	2 205	291	341	- 336	2 501

5. Créances

La répartition des créances selon leurs échéances, les créances concernant les entreprises liées et les produits à recevoir, sont présentés dans le tableau ci-après :

RUBRIQUES	MONTANT BRUT AU BILAN	EFFETS A ENCAISSER	ENTREPRISES LIÉES	PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT A + D'UN AN
Créances clients et comptes rattachés	2 044	–	2 035	475	–
Autres créances	10 248	756	9 418	18	481



Comptes Sociaux

6. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de sicav monétaires.

Il n'y a pas de plus value latente pour les sicav monétaires au 31 décembre 2005.

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité ont été reclassées en "Autres immobilisations financières" pour un montant de 291 K€.

7. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des frais généraux et des intérêts précomptés sur emprunts.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

(En milliers d'Euros)

8. Capital social

Le capital est composé de 2 032 875 actions d'une valeur nominale de 6,20 euros.

Un droit de vote double est attribué à certaines actions. Le nombre de ces actions au 31 décembre 2005 est de 1 225 984.

9. Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre, les mouvements affectant les provisions pour risques et charges sont les suivants :

	SOLDE A L'OUVERTURE	DOTATION DE L'EXERCICE	REPRISE DE L'EXERCICE		SOLDE A LA CLÔTURE
			MONTANT UTILISÉ	MONTANT NON UTILISÉ	
Résultat exceptionnel :					
- litiges prud'hommes	111	155	- 17	-	249
- divers	292	243	- 92	-	443
Au 31/12/2004	403	398	- 109	-	692
Résultat exceptionnel :					
- Litiges prud'hommes	249	107	- 12	- 9	335
- Divers	443	-	- 47	- 226	170
Au 31/12/2005	692	107	- 59	- 235	505



Comptes Sociaux

10. Dettes

La répartition des dettes selon leurs échéances, le détail des effets à payer, les dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer, sont présentés dans le tableau ci-après :

DETTES	BRUT	EFFETS A PAYER	ENTREPRISES LIÉES	CHARGES A PAYER	A 1 AN AU PLUS	DE 1 AN A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts (1) et dettes auprès des établissements de crédit (2)	19 412	–	–	166	8 580	10 546	287
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	366	45	13	130	366	–	–
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27	–	–	–	27	–	–
Dettes fiscales et sociales	2 453	–	–	450	2 453	–	–
Autres dettes (3)	19 298	–	19 298	187	–	–	–

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice : 3 000
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice : 8 096
(2) Dont : - à 2 ans au maximum à l'origine : 619
- à plus de 2 ans à l'origine : 18 793
(3) Envers les associés personnes physiques : 0

La société s'est engagée à respecter un certain nombre de ratios financiers consolidés. Ces ratios sont respectés au 31/12/05.

11. Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

L'impôt payé au titre des charges non déductibles de l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

- Base organique : 11 K€
Taux d'imposition : 33,83 %
Allègement de la dette future d'impôts : 4 K€

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'Euros)

12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est essentiellement représenté par les redevances perçues auprès des sociétés filiales, et par les loyers.

13. Charges de personnel

13.1 Effectif

La ventilation par catégorie de l'effectif moyen est présentée dans le tableau ci-après :

PERSONNEL SALARIÉ	2005	2004
Cadres	24	23
Administratifs et Maîtrise	10	9
TOTAL	34	32

13.2 Rémunération des organes de Direction

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2005 aux organes de direction du Groupe Guillin à raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,2 M€, nets de charges et d'impôts.



Comptes Sociaux

14. Résultat financier

- Charges financières : 3 156
 - dont : 327 versés aux sociétés filiales
 - dont : 2000 d'abandon de créance au profit de Dynaplast.
- Produits financiers : 12 919
 - dont : 10 066 versés par les sociétés filiales comprenant 9744 de dividendes.
 - dont : 2400 de reprise de provision pour dépréciation des titres Dynaplast.

15. Résultat exceptionnel

- Charges exceptionnelles : 495
 - dont : - sur opérations de gestion : 67
 - sur opérations en capital : 316
 - amortissements dérogatoires : 42
 - dépréciation des immobilisations : 63
 - dotations aux provisions pour risques exceptionnels : 107
- Produits exceptionnels : 654
 - dont : - sur opérations en capital : 333
 - sur opérations de gestion : 8
 - amortissements dérogatoires : 18
 - reprise de provisions pour risques sur la filiale Cidelcem : 93
 - reprise de provisions pour risques exceptionnels : 202

16. Impôts sur les bénéfices

Impôts sur le résultat courant / exceptionnel :

2005	RÉSULTAT COURANT	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL
Avant impôts	11 745	59
Impôts	55	- 20
Après impôts	11 800	39

AUTRES INFORMATIONS

(En milliers d'Euros)

17. Engagements hors bilan

17.1 Engagements reçus : les abandons de créances d'un montant de 610 K€ et de 2 000 K€ consentis à la filiale Dynaplast en 1993 et en 2005 sont assortis d'une clause dite de retour à meilleure fortune.

17.2 Engagements donnés :

Dettes garanties par des sûretés réelles :

TYPES	BIENS DONNÉS EN GARANTIE	MONTANT DE LA DETTE
Hypothèque	Bâtiments	Néant
Nantissement	Matériels	Néant
Nantissement	Titres	12 978

Avals et cautions donnés à des sociétés filiales : 1 500

Lettres de confort données à des sociétés filiales : 2 611

17.3 Autres engagements :

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite (y compris charges sociales) s'élève à 283 K€. Aucune provision pour risques et charges n'est comptabilisée.

Le droit individuel à formation (DIF) est reconnu à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une durée d'ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise.

Ce droit est de 20 heures par an cumulables sur 6 ans, soit une limite maximale de 120 heures. Au 31/12/05, le montant de l'engagement relatif au DIF est estimé à 38 K€.

17.4 Risques de taux et de change :

La SA Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie centralisée. En aucun cas, elle ne prend des risques spéculatifs.

Les instruments dérivés utilisés au 31/12/2005 sont présentés dans le tableau suivant :

Nature des instruments utilisés	Date de mise en place	Monnaie	Montant des capitaux	Ventilation		Juste valeur au 31/12/05	Juste valeur au 31/12/04
				A - 1 AN	A + 1 AN		
OPÉRATIONS SUR LES TAUX							
Swap Euribor 3 mois contre Euribor 12 mois durée 3 ans	01/07/2005	EUR	5 000		5 000	-22	-
Si Euribor 12 mois compris entre 1,80 % et 2,50 % alors 1,80 % sinon Euribor 12 mois							
Swap Euribor 3 mois + 0,75 précompté contre Libor 12 mois dollar + 0,26 postcompté pendant 3 ans puis Euribor 3 mois + 0,26 amortissable semestriellement sur 7 ans	11/12/2001	EUR	5 086	2 229	2 857	39	67
Swap Euribor 3 mois contre (3,70 % x 50 %) + (Euribor 3 mois x 50 %) avec un Cap à 3,70 %. Durée 5 ans	10/03/2003	EUR	5 000	-	5 000	-37	-62
Swap Euribor 3 mois contre Euribor 12 mois associé à un Collar (Floor à 2,35 % et Cap à 2,70 %) Durée 3 ans	04/06/2003	EUR	5 455	5 455	-	-3	-18
TOTAL			20 541	7 684	12 857	- 23	-13
Il n'y a aucune couverture de change 31.12. 2005							



Comptes Sociaux

18. Périmètre de consolidation

La société Groupe Guillin consolide :

- par intégration globale, les sociétés filiales suivantes :
Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, GPI UK, Nespak, Socamel, Rescaset, Cidelcem, Le Vraux, Guillin Italia, Guillin España, Anis Opakowania.
- par la méthode de la mise en équivalence, la société suivante :
Form'Plast.

19. Intégration fiscale

La société Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % les sociétés filiales Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast et Socamel a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale pour les sociétés filiales Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast et Socamel est établie de sorte que la charge d'impôt supportée par les sociétés intégrées soit la même qu'en l'absence d'intégration. L'économie de trésorerie, réalisée grâce aux déficits, est prise en compte immédiatement dans le résultat des sociétés déficitaires

- Impôt comptabilisé : 34 982 Euros (produit)
- Impôt théorique : 739 069 Euros (en l'absence d'intégration fiscale)
- Dette d'impôt à la clôture de l'exercice : 1 557 710 Euros.

20. Filiales et participations - Valeurs mobilières

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DE CAPITAL DÉTENU EN %	VALEUR D'INVENTAIRE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES ACCORDÉS	CAUTIONS ET AVALS DONNÉS	C.A. DERNIER EXERCICE	RÉSULTAT DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES ENCAISSÉS SUR EXERCICE
				BRUTE	NETTE					
Filiales détenues à plus de 50 %										
GUILLIN EMBALLAGES	11 083	30 773	99,99	11 047	11 047	-	-	74 681	7 540	6 520
ALPHAFORM	1 236	18 768	99,96	11 411	11 411	-	-	44 450	1 784	1 236
DYNAPLAST	8 641	4 708	99,99	16 140	16 140	5 000	-	33 917	944	-
NESPAK	2 100	12 664	100,00	6 920	6 920	-	-	54 697	2 611	1 750
CIDELCEM	500	- 717	100,00	-	-	70	-	-	10	-
SOCAMEL TECHNOLOGIES	5 000	14 996	100,00	28 037	28 037	-	-	25 118	- 223	148
ANIS OPAKOWANIA	7 000 (KPLN)	1 862 (KPLN)	75,00	1 092	1 092	3 350	1 500	28 056 (KPLN)	284 (KPLN)	315 (KPLN)
Filiales détenues à moins de 50 %										
FORM'PLAST	50	912	30,00	750	750	-	-	6 830	116	-
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS				75 397	75 397					
Titres immobilisés :										
Actions propres				2 376	2 376					
Sicav monétaires				119	119					
Valeurs mobilières de placement :										
Sicav monétaires				4 474	4 474					
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES				82 366	82 366					

21. Réconciliation de la trésorerie nette du tableau des flux

	2005	2004
Banques créditrices (1)	- 619	- 273
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 847	6 519
Avances de trésorerie nettes aux filiales	-10 103	- 3 209
TOTAL	- 3 875	3 037

(1) Compris dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.



Comptes Sociaux

TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

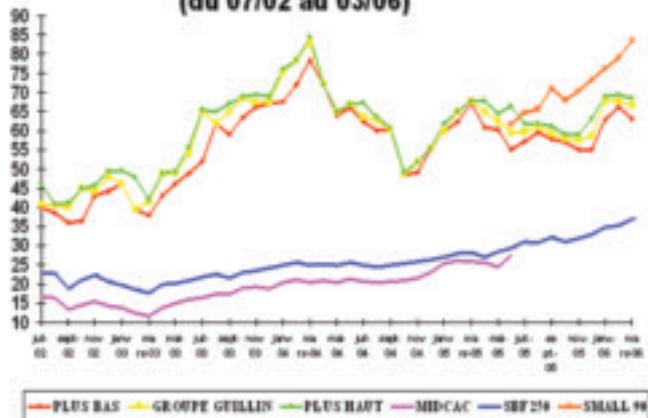
(Montants en Euros)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2001	EXERCICE 2002	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005
1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	12 603 825	12 603 825	12 603 825	12 603 825	12 603 825
Nombre des actions ordinaires existantes	2 032 875	2 032 875	2 032 875	2 032 875	2 032 875
2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 532 697	5 413 949	6 434 760	6 217 604	6 847 826
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	2 456 904	7 975 127	8 955 813	12 414 387	9 615 614
Impôts sur les bénéfices	1 386 016	85 366	360 114	- 278 772	34 982
Participation des salariés due au titre de l'exercice	—	—	—	—	—
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	4 494 325	8 494 605	8 279 598	9 033 466	11 838 780
Résultats distribués	2 439 450	3 252 600	3 252 600	3 252 600	4 065 750
3 - RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,53	3,97	4,58	5,97	4,75
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	2,21	4,18	4,07	4,44	5,82
Dividende distribué à chaque action	1,20	1,60	1,60	1,60	2,00
4 - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	27	27	30	32	34
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 650 628	1 628 037	1 821 904	2 090 005	1 966 222
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	662 166	649 853	731 766	827 611	869 731

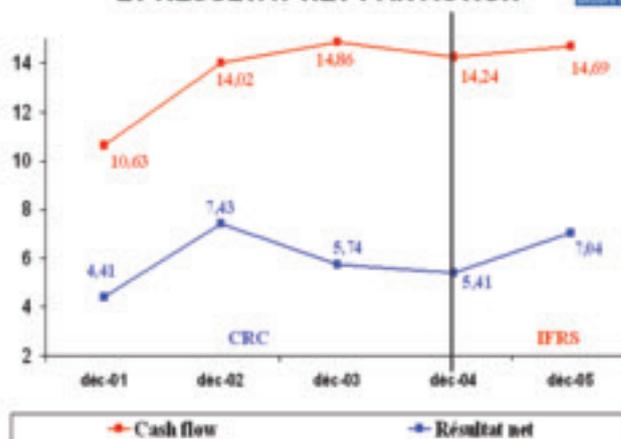


ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

**COMPARAISON GROUPE GUILLIN
SBF250 / MIDCAC / Small 90
(du 07/02 au 03/06)**

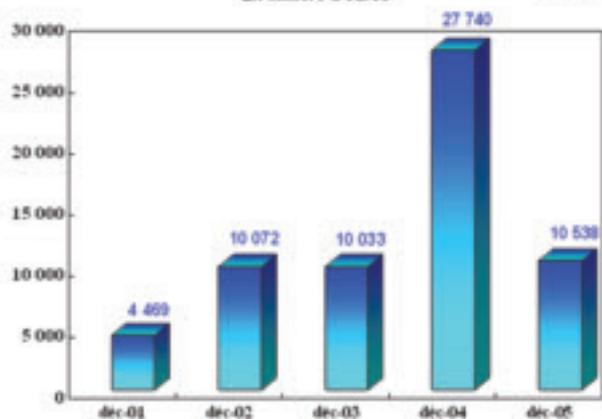


**CASH FLOW RETRAITE
ET RESULTAT NET PAR ACTION**



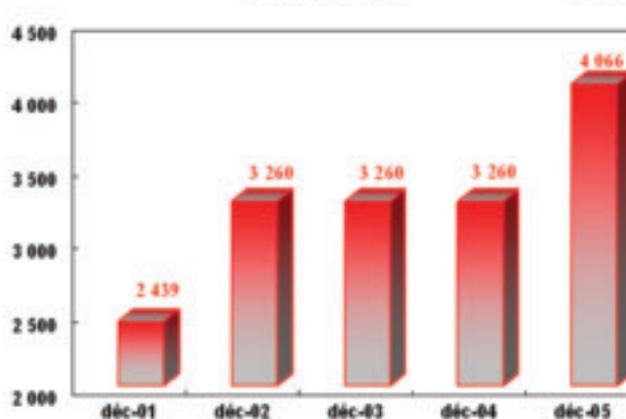
VOLUME DES TRANSACTIONS

En milliers d'euros



DIVIDENDES

En milliers d'euros



RENDEMENT

ANNÉE	NOMBRE D' ACTIONS RÉMUNÉRÉES	COURS AJUSTÉS		REVENU PAR ACTION VERSÉ EN COURS D'ANNÉE			DERNIER COURS	RENDEMENT BRUT SUR LA BASE DU DERNIER COURS (%)
		PLUS HAUT	PLUS BAS	DIVID. NET	AVOIR FISCAL	DIVID. GLOBAL		
2002	2 032 875	49,40 €	29,00 €	1,60 €	0,80 €	2,40 €	47,01 €	5,11
2003	2 032 875	69,50 €	37,84 €	1,60 €	0,80 €	2,40 €	68,40 €	3,51
2004	2 032 875	84,50 €	46,50 €	1,60 €		1,60 €	66,20 €	2,42
2005	2 032 875	67,90 €	54,05 €	2,00 €		2,00 €	63,00 €	3,17

A partir du 1^{er} janvier 2005, le dividende était éligible à la réfaction de 50 %, depuis le 1^{er} janvier 2006, le taux passe à 40 % (article 158-3-2° du CGI). Le dividende 2005 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 2 juin 2006, et mis en paiement le 9 juin 2006. Le dernier cours de 63,00 € est celui au 04/04/2006.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 2 JUIN 2006

ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉSOLUTIONS

I - ORDRE DU JOUR

A caractère ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2005 incluant le rapport de gestion du Groupe consolidé,
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Affectation du résultat,
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs,
- Autorisation à donner à la société d'opérer en Bourse sur ses propres actions,
- Constatation de la fusion intervenue entre les sociétés GRANT THORNTON et FIDULOR, par absorption de la seconde par la première et transfert subséquent du mandat du commissaire aux comptes titulaire,

A caractère extraordinaire :

- Délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise établi en application des articles L. 443-1 et suivants du Code du Travail,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital soit par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression de droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux,
- Pouvoirs pour formalités.

II - PROJETS DE RESOLUTION

A caractère ordinaire :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du

Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 11.838.780,36 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve enfin le montant global s'élevant à 21.331 euros des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et dont l'incidence fiscale, au plan de cet impôt lui-même a représenté 7.451 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 13.823.785,47 euros (dont part du groupe : 13.650.295,19 euros).

TROISIÈME RÉSOLUTION

CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale approuve les conventions visées par les dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce et présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 11.838.780,36 euros de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividendes,
pour 4.065.750,00 €
- après prélèvement du report à nouveau
pour 151.505,60 €
- le solde, soit 7.924.535,96 €
étant affecté à la réserve ordinaire

Par conséquent, le dividende revenant à chaque action est fixé à 2,00 €

Ce dividende est en totalité, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France uniquement, éligible à la réfaction de 40 %.

Ce dividende sera payé le 9 juin 2006.

L'Assemblée Générale décide, compte tenu de la détention par la société d'une partie de ses propres actions, que le dividende revenant aux actions auto-détenues, et non versé de ce fait, sera affecté au compte «report à nouveau».



Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	DIVIDENDES DISTRIBUÉS	AVOIR FISCAL	REVENU RÉEL
2002	1,60 €	0,80 €	2,40 €
2003	1,60 €	0,80 €	2,40 €
AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2004	1,60 €	NÉANT	NÉANT

CINQUIÈME RÉSOLUTION

JETONS DE PRÉSENCE

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 26.600 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

Cette décision applicable à l'exercice antérieur sera maintenue jusqu'à décision contraire.

SIXIÈME RÉSOLUTION

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 2.032.875 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 9 juin 2005.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y

compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 22.361.570 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

CONSTATATION DE LA FUSION INTERVENUE ENTRE LES SOCIÉTÉS GRANT THORNTON ET FIDULOR, PAR ABSORPTION DE LA SECONDE PAR LA PREMIÈRE ET TRANSFERT SUBSÉQUENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale constate que, suite à la fusion intervenue en 2005 entre les sociétés GRANT THORNTON et FIDULOR, par absorption de la seconde par la première, le mandat du commissaire aux comptes titulaire est désormais exercé par la société GRANT THORNTON.

A caractère extraordinaire :

HUITIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail :

- 1/ Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation.
- 3/ Fixe à vingt six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation,
- 4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 370.000 euros.
- 5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.



6/ confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

NEUVIÈME RÉOLUTION

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL RÉSERVÉES AUX ACTIONNAIRES ET/OU PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU PRIMES

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

a/ par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

b/ et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

2) Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 20.000.000 euros.

Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution qui suit.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 20.000.000 euros.

4) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1/a/ ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés prévues par la loi et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

c/ en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, décide que, le cas échéant, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales.

5) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIXIÈME RÉOLUTION

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-129-2 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 20.000.000 euros.

En outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises en vertu de la précédente résolution.



Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 20.000.000 euros.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, un droit de priorité conformément à la loi.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soule en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

ONZIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION D'AUGMENTER LE MONTANT DES ÉMISSIONS EN CAS DE DEMANDES EXCÉDENTAIRES

Pour chacune des émissions décidées en application des résolutions 9 et 10, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET / OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,

- Et/ou certains mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le Conseil d'Administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années.

Le Conseil d'Administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui sont conférés à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,
- Le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Elle est donnée pour une durée de trente huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.



GROUPE GUILLIN

Société anonyme au capital de 12 603 825 Euros - Siège social : Zone industrielle - 25290 ORNANS - R.C.S. Besançon 349 846 303

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOU MIS A L' APPROBATION DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 2 JUIN 2006

1) Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 9 juin 2005 au 31 mars 2006 :

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe et indirecte : 4,66 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2006 : 94 636
Valeur comptable du portefeuille : 2 369 402 €
Valeur de marché du portefeuille : 5 985 727 €

	FLUX BRUTS CUMULÉS				POSITIONS OUVERTES	
	ACHATS DIRECTS		CONTRATS DE LIQUIDITÉ		ACHATS	VENTES
	ACHATS	VENTES	ACHATS	VENTES		
Nombre de titres	NÉANT	NÉANT	4.225	4.260	NÉANT	NÉANT
Cours moyens en €	NÉANT	NÉANT	61,44	60,23	NÉANT	NÉANT
Montants en €	NÉANT	NÉANT	259.594	256.567	NÉANT	NÉANT

Le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte est de 94.636 actions, représentant 4,66 % du capital de la Société, dont :

- 2.659 actions détenues au titre de la régularisation des cours selon un contrat d'animation conclu avec la société de bourse EXANE BNP PARIBAS, affectées au compte n° 502121
- 91.977 actions détenues en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, affectées au compte n° 277100

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 2 juin 2006

- **Titres concernés** : Actions

- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 203.287 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 94.636 (soit 4,66 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 108.651 actions (soit 5,34 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.

- **Prix maximum d'achat** : 110 euros

- **Objectifs** :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, approuvée par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 2 juin 2006 soit jusqu'au 1^{er} décembre 2007.

La présente publication est disponible au siège social ainsi qu'auprès d'EXANE BNP PARIBAS assurant le service titres GROUPE GUILLIN, pour toute personne en faisant la demande.



GROUPE GULLIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
**sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société Groupe Guillin SA,
pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et
au traitement de l'information comptable et financière**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Groupe Guillin S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris la Défense, le 21 avril 2006

Lyon, le 24 avril 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton international

Alphonse DELAROQUE
Associé

François PONS
Associé



GRUPE GUILLIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Guillin S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La valeur des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un test de dépréciation par le groupe comme décrit dans les notes 2.7.2 et 2.9 de l'annexe en utilisant notamment la méthode basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons vérifié la correcte application des modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation. Nous avons également apprécié la cohérence des données utilisées notamment en ce qui concerne le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'élaboration des plans d'activité, et avons vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris la Défense, le 21 avril 2006

Lyon, le 24 avril 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

Alphonse DELAROQUE
Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton international

François PONS
Associé



GROUPE GUILLIN

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE GUILLIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable résultant de la première application des règlements CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, et CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, selon les modalités exposées dans la note 2.1 de l'annexe.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2.1 de l'annexe décrit un changement de méthode comptable résultant de la première application des règlements CRC 2004-06 et CRC 2002-10.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié notamment que le changement de méthode comptable mentionné ci-dessus est justifié et que son effet est correctement calculé et présenté.

La note 2.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de la cohérence des valeurs d'utilité retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion du conseil d'administration ne mentionne pas les informations prévues à l'article L.225-102-1, alinéas 1 à 3 du Code de commerce.

Paris la Défense, le 21 avril 2006

Lyon, le 24 avril 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

Alphonse DELAROQUE
Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton international

François PONS
Associé



GROUPE GULLIN

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1 - CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Contractant : GPI UK

Personne concernée : Monsieur François Guillin.

Date d'autorisation : Conseil d'administration du 10 janvier 2005

1.1.1 Contrats de licence d'utilisation des logos de GROUPE GULLIN

Nature et objet : pour l'utilisation de ces logos, la société GPI UK versera à votre société une commission annuelle équivalant à 1,25% du chiffre d'affaires hors taxes et hors groupe.

Modalités : les commissions facturées au titre de l'exercice s'élèvent 21 020 € hors taxes.

1.2 Contractant : ANIS OPAKOWANIA

Personnes concernées : Monsieur François Guillin et Mademoiselle Sophie Guillin

Date d'autorisation : Conseil d'administration du 2 décembre 2005

1.2.1 Contrat de crédit revolving

Nature et objet : votre société accorde, pour une durée de 5 ans, à la société ANIS OPAKOWANIA, un crédit revolving d'un montant maximum de 5 000 000 € assorti d'un taux d'intérêt EONIA + 0,5%.

Modalités : le montant du crédit accordé à la clôture de l'exercice s'élève à 3 350 000 €. Les intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élèvent à 35 760 €.

1.3 Contractant : DYNAPLAST

Personne concernée : Monsieur François Guillin.

Date d'autorisation : Conseil d'administration du 15 décembre 2005

1.3.1 Renonciation à la clause de retour à meilleure fortune

Nature et objet : votre société a renoncé au bénéfice de la clause de retour à meilleure fortune prévue à la convention d'abandon de créance conclue le 28 juin 2001 au profit de la société DYNAPLAST.

Modalités : l'abandon de créance de 3 000 000 € effectué le 28 juin 2001 est devenu définitif.

1.3.2 Abandon de créance

Nature et objet : votre société a consenti au profit de la société DYNAPLAST un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune.

Modalités : une charge financière de 2 000 000 € a été comptabilisée au titre de l'exercice.

1.3.3 Bail commercial

Nature et objet : votre société consent à la société DYNAPLAST un bail commercial d'une durée de neuf années, portant sur des locaux à usage de stockage, situés à Vedène (84), moyennant un loyer annuel de 27 500 euros hors taxes. Ce bail prend effet le 1er janvier 2006.



2 - CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Contractants : GUILLIN EMBALLAGES, ALPHAFORM, DYNAPLAST, SOCAMEL et RESCASET

Personne concernée : Monsieur François Guillin.

2.1.1 Convention de management.

Nature et objet : les prestations de management effectuées par votre société sont rémunérées sur la base d'une redevance fixée en fonction du chiffre d'affaires hors taxes réalisé à l'extérieur du groupe par chacune des sociétés suivantes.

Modalités : redevances facturées au titre de l'exercice :

• GUILLIN EMBALLAGES	1 778 387 € hors taxes
• ALPHAFORM	1 153 541 € hors taxes
• DYNAPLAST	645 564 € hors taxes
• SOCAMEL	488 545 € hors taxes
• RESCASET	851 883 € hors taxes

2.1.2 Redevances au titre des marques, modèles et brevets.

Nature et objet : votre société concède aux sociétés GUILLIN EMBALLAGES, ALPHAFORM, DYNAPLAST, SOCAMEL, RESCASET et NESPAK pour chacune :

- une licence de marques,
- une licence de brevets,
- une licence de modèles,

non exclusives, moyennant une redevance annuelle forfaitaire par marque, brevet et modèle dont le montant varie selon l'étendue géographique de la protection.

Modalités : redevances facturées au titre de l'exercice :

• GUILLIN EMBALLAGES	57 992 € hors taxes
• ALPHAFORM	14 842 € hors taxes
• DYNAPLAST	32 143 € hors taxes
• SOCAMEL	7 855 € hors taxes
• RESCASET	3 897 € hors taxes
• NESPAK	13 210 € hors taxes

2.2 Contractant : NESPAK

Personne concernée : Monsieur François Guillin.

2.2.1 Convention de prestations de service.

Nature et objet : les prestations de services effectuées par votre société au profit de la société NESPAK sont rémunérées sur la base d'un coût de revient.

Modalités : les prestations de services facturées au titre de l'exercice s'élèvent à 101 920 € hors taxes.

2.2.1 Contrat de licence d'utilisation de logo.

Nature et objet : votre société concède à la société NESPAK, le droit non exclusif et non transférable à des tiers d'utiliser le logo du groupe sur le territoire italien.

La concession est consentie pour une durée d'un an, renouvelable, moyennant une commission annuelle égale à 2% du montant du chiffre d'affaires hors taxes de la société NESPAK.

Modalités : les commissions comptabilisées au titre de l'exercice s'élèvent à 1 066 423 € hors taxes.

2.3 Contractant : ANIS OPAKOWANIA

Personnes concernées : Monsieur François Guillin et Mademoiselle Sophie Guillin

2.3.1 Contrat de licence d'utilisation des logos de GROUPE GUILLIN

Nature et objet : pour l'utilisation de ces logos, la société ANIS OPAKOWANIA verse à votre société une commission annuelle équivalant à 2% du chiffre d'affaires hors taxes et hors groupe. Ce contrat a pris effet au 1er janvier 2005.

Modalités : les commissions comptabilisées au titre de l'exercice s'élèvent à 135 968 € hors taxes.

2.3.2 Convention de prestations de services

Nature et objet : les prestations de services effectuées par votre société au profit de la société ANIS OPAKOWANIA sont rémunérées sur la base d'un coût de revient auquel est ajoutée une marge.

Modalités : les prestations de services facturées au titre de l'exercice s'élèvent à 84 340 € hors taxes.



2.4 Co-contractants : GUILLIN ESPAÑA et GUILLIN ITALIA

Personne concernée : Monsieur François Guillin

2.4.1 Contrats de licence d'utilisation des logos de GROUPE GUILLIN

Nature et objet : pour l'utilisation de ces logos, les sociétés GUILLIN ESPAÑA et GUILLIN ITALIA versent à votre société une commission annuelle équivalant à 1,25% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé à l'extérieur du groupe.

Modalités : commissions facturées au titre de l'exercice :

- GUILLIN ESPAÑA 21 539 € hors taxes
- GUILLIN ITALIA 173 092 € hors taxes

2.4.2 Conventions de prestations de services

Nature et objet : les prestations de services effectuées par votre société au profit des sociétés GUILLIN ESPAÑA et GUILLIN ITALIA sont rémunérées sur la base d'un coût de revient.

Modalités : les redevances facturées au titre de l'exercice :

- GUILLIN ESPAÑA 3 788 € hors taxes
- GUILLIN ITALIA 6 560 € hors taxes

2.5 Contractant : DYNAPLAST

Personne concernée : Monsieur François Guillin

2.5.1 Investissement industriel.

Nature et objet : votre société donne en location une extrudeuse à la société DYNAPLAST.

Modalités : les loyers facturés au titre de l'exercice s'élèvent à 175 316 € hors taxes.

2.5.2 Bail commercial de courte durée

Nature et objet : votre société consent à la société DYNAPLAST un bail commercial de courte durée, du 1^{er} octobre 2004 au 31 décembre 2005, portant sur des locaux à usage de stockage, situés à Vedène (84), moyennant un loyer annuel de 10 000 euros hors taxes.

Modalités : les loyers facturés au titre de l'exercice s'élèvent à 10 000 € hors taxes.

2.6 Contractant : GUILLIN EMBALLAGES

Personne concernée : Monsieur François Guillin

2.6.1 Locaux pris à bail.

Nature et objet : la société GUILLIN EMBALLAGES consent à votre société un bail commercial portant sur des locaux à usage de bureaux d'une superficie de 478 m² situés à Ornans (25).

Modalités : les loyers facturés au titre de l'exercice s'élèvent à 23 430 €.

Paris la Défense, le 21 avril 2006

Lyon, le 24 avril 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

Alphonse DELAROQUE
Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton international

François PONS
Associé



GROUPE GULLIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

**Assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2006
8^{ème} résolution**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant maximum de €.370 000, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur certaines informations contenues dans ce rapport et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Paris la Défense, le 21 avril 2006

Lyon, le 24 avril 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton international

Alphonse DELAROQUE
Associé

François PONS
Associé



GROUPE GULLIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

**Assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2006
9^{ème} résolution**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-136, L.225-138 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder € 20 000 000.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, dans le cadre de l'article L.225-129-2, la compétence pour décider de ces opérations et fixer les conditions d'émission.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre de la résolution n°9, étant rappelé que nous ne nous prononçons pas sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n°9, qui ne sont pas précisées dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de ces émissions par votre conseil d'administration.

Paris la Défense, le 21 avril 2006

Lyon, le 24 avril 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

Alphonse DELAROQUE
Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton international

François PONS
Associé



GROUPE GULLIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2006 10^{ème} résolution

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L.225-135, L.225-136, L.225-138 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, opérations sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder €.20 000 000.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, dans le cadre de l'article L.225-129-2, la compétence pour décider de ces opérations et fixer les conditions d'émission et vous propose de supprimer, dans la résolution n°10, votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre de la résolution n°10 avec suppression du droit préférentiel de souscription, étant rappelé que nous ne nous prononçons pas sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n°10, qui ne sont pas précisées dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la résolution n°10.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de ces émissions par votre conseil d'administration.

Paris la Défense, le 21 avril 2006

Lyon, le 24 avril 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

Alphonse DELAROQUE
Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton international

François PONS
Associé



GROUPE GULLIN

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET/OU DES MANDATAIRES SOCIAUX

**Assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2006
12^{ème} résolution**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société Groupe Guillin S.A. et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Le nombre d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10% du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration. La durée de validité de cette présente autorisation est fixée à 38 mois.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris la Défense, le 21 avril 2006

Lyon, le 24 avril 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

Alphonse DELAROQUE
Associé

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton international

François PONS
Associé

